

# LES ACTIVITÉS TERTIAIRES

par

**Jean-Marie GRIFFON**

*Dans une première partie, on montre d'abord la complexité de la notion de secteur tertiaire que l'on peut définir à partir des diverses nomenclatures existantes, soit en termes d'activités économiques (nomenclature par produit ou par secteur) : dans cette optique, la notion de secteur tertiaire s'apparente à celle de services ; soit en termes de types d'emplois : l'emploi tertiaire définit la classe des « cols blancs ». Cette complexité explique que l'expression, popularisée par Colin Clark, se rencontre dans la littérature avec des acceptions très diverses.*

*On analyse ensuite les causes de croissance du secteur tertiaire : demande accrue de services, prestige de l'emploi tertiaire, productivité plus élevée du secteur secondaire, modification des structures d'emploi et de production, développement de l'urbanisation.*

*Dans la deuxième partie, on s'efforce de préciser les relations entre secteur tertiaire et urbanisation à partir des statistiques de 1954 sur les 32 plus grandes agglomérations françaises. Le secteur tertiaire a été divisé en 8 types d'activités ; pour chaque type, le graphique « Nombre d'emplois dans l'activité en fonction de la taille de l'agglomération » permet d'ajuster une droite de régression. Chaque ville est caractérisée par la distance algébrique à la droite de régression de ses points représentatifs sur les divers graphiques. On analyse ensuite certaines liaisons deux à deux entre types d'activité (une liaison étant définie par la même position relative par rapport à la droite de régression des points représentatifs d'une ville donnée pour les types d'activité considérés). On suggère enfin à partir de deux méthodes graphiques une typologie des villes du point de vue du secteur tertiaire.*

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	24
A. — <b>Qu'est-ce que le secteur tertiaire.</b> . . . . .	25
I. — Définitions . . . . .	25
II. — Facteurs d'évolution du secteur tertiaire . . . . .	34
B. — <b>Éléments de recherche sur le secteur tertiaire dans les grandes agglomérations urbaines françaises.</b> . . . .	39
I. — Réseau des interrelations dans le secteur tertiaire. . . . .	42
II. — Typologie des villes basée sur leur secteur tertiaire. . . . .	49
CONCLUSION .....	58
ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE.....	58

## INTRODUCTION

L'urbanisation accélérée de la France au cours des dernières décades a conduit de nombreux chercheurs relevant de disciplines diverses à s'intéresser aux phénomènes urbains. L'organisation et le contrôle de l'expansion urbaine impliquent sa prévision, c'est-à-dire l'analyse des forces actuellement en jeu qui continueront à se manifester au moins à terme dans l'avenir. L'analyse de la croissance des villes peut être conduite très utilement dans la plupart des cas, à partir de l'étude des activités économiques qui s'y exercent. C'est dans ce sens que se sont orientés les géographes par leurs études des armatures urbaines et des fonctions des villes. L'aspect descriptif et classificatoire de ces études qui constituent une contribution très importante pour la connaissance des problèmes urbains représente une base de départ intéressante pour une analyse économique plus approfondie des activités urbaines. Parmi ces activités, celles du « secteur tertiaire » semblent prendre une importance de plus en plus grande dans les villes. De plus, les activités tertiaires sont les plus mal connues, en particulier à cause des difficultés et des confusions qui affectent leur enregistrement statistique. Ces considérations expliquent que nous ayons tenté, sinon d'apporter quelques lumières nouvelles sur le sujet, du moins de **poser le problème du « tertiaire »** en des termes qui permettent de l'étudier concrètement, en éliminant de nombreuses ambiguïtés qui l'entourent. Dans ce but, nous avons consacré une première partie de l'article à des remarques théoriques sur la définition du « secteur tertiaire ». L'aspect didactique de ces remarques traduit essentiellement notre souci de préciser une notion dans le but d'étudier concrètement la nature et l'évolution de la réalité qu'elle recouvre, en écartant *a priori* toute prise de position doctrinale. Dans la même optique, nous présenterons en deuxième partie une tentative d'analyse typologique sur les grandes agglomérations françaises à partir des activités du secteur tertiaire.

## A. — QU'EST-CE QUE LE SECTEUR TERTIAIRE?

Après avoir indiqué quelques définitions qui nous semblent indispensables afin de préciser une expression trop courante pour ne pas être ambiguë, nous essaierons de situer l'importance du secteur tertiaire par une étude des facteurs qui commandent son évolution.

### I. DÉFINITIONS

Tous les statisticiens ne mettent pas la même réalité sous l'expression de « secteur tertiaire » mais tous se sont mis d'accord au moins sur deux points :

— Une définition concrète et opératoire de la notion de « secteur » d'activités économiques qui permet d'enregistrer des données chiffrées.

— L'impossibilité d'isoler concrètement, par un découpage de l'appareil productif en secteurs d'entreprises, tout ce qui concerne la fourniture de services et qui caractérise le « tertiaire ».

En conséquence, la composition du secteur tertiaire résulte, au moins en partie, d'un choix arbitraire du statisticien qui décide d'y comprendre un nombre donné d'activités économiques décomposées en sous-secteurs. Toutes les activités économiques ont été préalablement définies et répertoriées selon une définition de secteur d'activité, et codifiées dans des nomenclatures. Nous ne pouvons actuellement utiliser dans nos études que cette définition du secteur tertiaire, seule utilisable actuellement (voir tableaux A et B ci-après). Nous allons en expliquer les fondements à partir des nomenclatures existantes.

#### I.1. LE SECTEUR TERTIAIRE DANS LE LANGAGE DES NOMENCLATURES (1)

Comme dans toute science, l'analyse économique consiste à définir des concepts censés représenter la réalité économique et à découvrir des relations entre ces concepts. Le rôle du statisticien se borne à traduire ces concepts sous forme de nomenclatures qui ne sont qu'une liste ordonnée de définitions basées sur la réalité observable. Il est intéressant de montrer comment le secteur tertiaire a pris un sens dans le cadre de trois nomenclatures qui ont été élaborées à de toutes autres fins.

#### I.1.1. Une nomenclature de produits

Produire, c'est faire apparaître un nouveau bien, c'est-à-dire un moyen supplémentaire de satisfaire les besoins humains. La préoccupation évidente de répertorier et d'énumérer les biens économiques, a conduit très rapidement à distinguer deux grandes catégories de biens : les biens matériels et les biens immatériels. La première catégorie est constituée par les biens physiques, pouvant faire l'objet de manipulation et de stockage alors que la seconde catégorie de biens, presque toujours appelés services, doit être utilisée au moment ou elle est fabriquée. Ces biens sont en règle générale produits du fait et à l'instant de leur consommation. Les nomenclatures de produits les plus utilisées, appelées nomenclatures de biens et services, sont au nombre de trois : une nomenclature en 65 produits

---

(1) Cf. Annexe bibliographique à la fin de l'article.

TABLEAU A

**Population active ayant un emploi par catégorie d'activités économiques <sup>(1)</sup>  
(France entière)**

Catégories d'activités économiques <sup>(2)</sup>	Code	1954	1962	Taux d'accroissement de 1954 à 1962
Pêche .....	0	52 528	48 260	— 8,1
Agriculture, forêts .....	1	5 142 391	3 849 700	— 25,1
Industries extractives .....	2	373 303	311 560	— 16,5
Bâtiment et Travaux Publics .....	3	1 389 832	1 657 320	+ 19,2
Autres industries de transformation.	4 et 5	5 103 865	5 354 900	+ 4,9
Transports .....	6	775 378	796 980	+ 2,8
Commerces, Banques, Assurances .	7	2 681 171	2 950 620	+ 10,1
Services .....	8	1 708 340	1 908 960	+ 11,7
Services publics, Administration, Armée .....	9	1 620 715	2 078 020	+ 28,2
Total « Secteur Tertiaire » <sup>(3)</sup> .....	7, 8, 9	6 010 226	6 937 600	+ 11,5
<b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>		<b>18 847 523</b>	<b>18 956 320</b>	<b>+ 0,6</b>

(1) Source : Recensement de mai 1954. Recensement de mars 1962 : sondage au 1/20.

(2) Les catégories d'activités économiques sont constituées à partir d'une nomenclature de secteurs : « nomenclature des activités économiques », I.N.S.E.E., 1959.

(3) Le « secteur tertiaire » regroupe généralement les catégories 7 à 9, quelques auteurs y adjoignant les transports.

TABLEAU B

**Population active par catégorie d'activités économiques  
du « Secteur Tertiaire » (détail du tableau A)**

Catégories d'activités économiques	Code	1954	1962	Taux d'accroissement de 1954 à 1962
<b>Commerces, banques, assurances</b>	7	2 681 171	2 950 620	+ 10,1
dont : Total des commerces .....	7.1 à 7.6	2 283 228	2 491 100	+ 9,1
Commerces agricoles et alimentaires (gros) .....	7.1	226 806	263 080	+ 16,0
Commerces agricoles et alimentaires (détail) .....	7.2	576 288	592 060	+ 2,8
Hôtellerie, débit de boissons ..	7.3	537 504	508 960	- 5,3
Autres commerces de gros ..	7.4	220 166	304 020	+ 38,1
Autres commerces de détail ..	7.5	647 447	800 000	+ 23,6
Commerces mal désignés ...	7.6	75 017	22 980	- 69,4
Intermédiaires du commerce et de l'industrie .....	7.7	105 715	99 980	- 5,4
Banques et assurances .....	7.8	244 820	320 180	+ 31,0
Spectacles sédentaires .....	7.9	47 408	39 360	- 17,1
<b>Services *</b> .....	8	1 708 340	1 908 960	+ 11,7
dont : Services rendus aux entreprises .....	8.1	95 504	146 600	+ 53,5
Services domestiques .....	8.2	580 951	506 040	- 12,9
Services rendus aux particuliers* .....	8.3	1 031 835	1 256 320	+ 21,8
<b>Services publics, Administration, Armée</b> .....	9	1 620 715	2 078 020	+ 28,2
dont : Eau, gaz, électricité .....	9.1	136 222	162 100	+ 19,0
Transmissions et radio .....	9.2	244 471	307 960	+ 26,0
Administrations publiques et assimilées .....	9.3	965 377	1 209 560	+ 25,3
Défense Nationale .....	9.4	274 645	398 400	+ 45,1
<b>TOTAL « Secteur Tertiaire »</b> .....	7, 8, 9	6 010 226	6 937 600	+ 11,5

\* Y compris le statut particulier 0 (clergé) qui n'affecte pratiquement que la catégorie 8.3.

(nomenclature du tableau d'échanges interindustriels), une nomenclature en 28 produits et une nomenclature de 16 produits (1). En réalité, il s'agit d'une seule nomenclature puisque les nomenclatures en 28 produits et 16 produits ne sont que des regroupements de la nomenclature de base en 65 produits.

Le secteur tertiaire est par définition le secteur qui fournit les services. Cette distinction qui précise le sens originel du mot « tertiaire » peut être confrontée avec une autre classification des produits en deux catégories : d'une part les produits « finals » ou produits mis à la disposition d'un utilisateur final pour satisfaire des besoins individuels ou collectifs. Dans la comptabilité nationale française, ces utilisateurs peuvent être des ménages, des administrations ou des agents étrangers ; d'autre part, les produits « intermédiaires » qui servent à fabriquer d'autres produits, c'est-à-dire qui sont incorporés dans une production plus élaborée. Cette seconde division s'applique évidemment aux services et on comprend ainsi que des « services intermédiaires » puissent être incorporés dans une production de biens matériels. **Ainsi théoriquement, tout ce qui est fourniture de services est tertiaire.** Mais en pratique, on ne peut caractériser que la production qui sort d'une unité de production, c'est-à-dire d'un établissement (2). En conséquence, les services « intermédiaires » qui n'apparaissent pas directement à la sortie de l'établissement perdent ainsi leur étiquette « tertiaire » ; mais par contre pourront être recensées comme tertiaires, des entreprises fournissant des services intermédiaires au même titre que des entreprises fournissant des services finals dans la mesure où la production sortante demeure un service. Ces problèmes vont apparaître plus concrètement en étudiant comment le statisticien a été amené à définir un secteur d'activités économiques.

Le secteur tertiaire devrait donc être par définition le secteur qui produit les services. Mais après avoir explicité cette notion du tertiaire, nous devons préciser comment sont élaborés les agrégats qui constituent des « secteurs d'activité » et montrer les difficultés de ces regroupements.

## 1.12. Une nomenclature de secteurs et non une nomenclature de branches

Les nomenclatures de produits ne représentent qu'un inventaire descriptif de la production. Pour éclairer les conditions de formation de ces produits, il est nécessaire de répertorier dans une même optique les agents économiques qui leur donnent naissance. Ces agents économiques sont essentiellement des entreprises (ou exceptionnellement des ménages) et le problème consiste à classer ces entreprises en fonction des critères utiles les plus opératoires. Là encore, c'est la nature du bien produit par l'entreprise qui a servi le plus souvent de guide à la classification traduite par la nomenclature des secteurs. Mais en général l'entreprise fabrique

(1) Cf. **Comptes de la Nation** vol. II. Méthode 1961, Imprimerie Nationale.

(2) Les statisticiens introduisent une nouvelle distinction entre l'entreprise et l'établissement :

L'établissement est une usine, un atelier, un bureau, etc..., où travaillent une ou plusieurs personnes pour le compte d'une même autorité directrice, patron, société, etc... (critère géographique).

L'entreprise est une organisation économique de forme juridique déterminée (propriété individuelle ou collective) constituée pour la production de biens destinés à la vente ou de services rémunérés (critère juridique : une entreprise peut être constituée par un ou plusieurs établissements). Dans l'élaboration des nomenclatures, les statisticiens s'efforcent, dans la mesure du possible, de descendre au niveau de l'établissement. L'enregistrement des données en terme d'emplois est facile à ce niveau mais les statistiques de production ne peuvent être élaborées qu'au niveau de l'entreprise représentée par une seule comptabilité d'entreprise.

plusieurs produits d'où la définition : « les secteurs regroupent les entreprises qui ont même activité principale ». L'activité principale est caractérisée par la nature du produit que l'entreprise fabrique pour l'essentiel de sa production ; c'est ce critère de finalité qui a généralement prévalu, bien que les critères de matière première dominante et de techniques aient parfois été utilisés. Cette définition nous montre immédiatement que le concept de secteur s'écarte sensiblement du concept de produit, dans la mesure où une entreprise a fréquemment de multiples activités, c'est-à-dire fabrique plusieurs produits dont le plus important décide à lui seul de l'appartenance à tel ou tel secteur. Par exemple, un constructeur automobile qui fabrique des pneumatiques accessoirement mais bien au-delà de ses propres besoins, n'est recensé que dans le secteur construction automobile. Ainsi en respectant l'unité de l'entreprise, la nomenclature par secteur interdit toute correspondance stricte avec la nomenclature par produit. Pour remédier à cet inconvénient, les statisticiens ont élaboré une classification des agents économiques qui permet de faire correspondre la structure de l'appareil productif avec la structure de la production : c'est la nomenclature des branches de production. Les branches regroupent des unités de production qui donnent naissance à une même catégorie de biens ou de services ; mais à l'inverse de ce que l'on constate pour les secteurs, les unités de production qui sont regroupées pour constituer une branche ne sont pas nécessairement des entreprises, mais peuvent être des fractions d'entreprises. Ainsi, la nomenclature des branches est par construction superposable à la nomenclature des produits (1). C'est sur cette correspondance biunivoque qu'est construit le tableau d'échanges inter-industriels qui décrit le réseau complexe des échanges internes dans l'appareil productif (nomenclature en 66 branches et nomenclature en 65 produits).

**Le secteur tertiaire regroupe des entreprises dont l'activité principale est la fourniture de services ; nous les appellerons les entreprises tertiaires, mais il convient d'insister sur deux points très importants :**

— La fourniture de services peut être une fonction accessoire intégrée dans une entreprise industrielle fabriquant principalement des biens matériels. (Par exemple les fonctions de réparations et d'entretien assumées par les producteurs de téléviseurs ou autres appareils ménagers ; nous reviendrons sur plusieurs exemples dans la deuxième partie).

— Certaines entreprises tertiaires peuvent avoir une activité industrielle accessoire par rapport à la fonction principale de fourniture de services. Par exemple l'établissement d'un esthéticien qui assure de titre principal les soins esthétiques à la personne et fabrique accessoirement des produits de beauté qu'il peut soit utiliser dans son établissement, soit vendre à sa clientèle.

La notion de production « intermédiaire » que nous avons soulignée dans le paragraphe précédent n'explique pas entièrement ces chevauchements ;

---

(1) A cette règle, il y a une seule exception concernant les activités commerciales : les comptables français rattachent la plupart des commerces mettant en relation les différentes branches à ces branches elles-mêmes. Quant aux commerces tendant à mettre les produits à la disposition des consommateurs finals (ménages ou administrations) ils ont été constitués en branche supplémentaire. Ainsi, les nomenclatures de branches dépassent toujours d'une unité les nomenclatures de produits.

une entreprise classée comme industrielle peut être créatrice de deux catégories de services :

— Des services « intermédiaires » qu'elle intègre dans sa production industrielle. Le volume de ces services dépend entre autres du comportement du chef d'entreprise en matière de concentration verticale des entreprises.

— Des services intermédiaires ou finals qui sortent directement de l'entreprise (output) mais dont le montant est inférieur à celui de la production industrielle considérée comme activité principale.

Ainsi, il est évident que le secteur tertiaire n'a pas le monopole de la production de services et il peut même théoriquement être l'auteur d'une production de biens matériels, bien que cela soit plus rarement observé.

Quelle est donc finalement l'utilité du concept de secteur? Elle est double : d'abord, il convient de constater que les entreprises sont des organismes structurés, qu'elles ont une unité juridique, économique et financière, et que c'est seulement à partir de cette unité qu'on peut comprendre le comportement de leurs dirigeants. Ensuite, il ne faut pas oublier que les nomenclatures ont pour but de faciliter l'enregistrement statistique, et le découpage en secteur permet de procéder par agrégation directe des comptabilités d'entreprises, sans entrer dans la ventilation par produit, extrêmement délicate pour le découpage en branche et illusoire du point de vue des « valeurs ajoutées » (1). Par suite, des nomenclatures de secteurs sont-elles fréquemment utilisées pour analyser la structure de l'économie, et c'est ainsi que le secteur tertiaire est défini par les statisticiens directement à partir d'une nomenclature de secteur. Il existe plusieurs nomenclatures selon le nombre de découpages, mais on peut directement les déduire les unes des autres. La plus détaillée est la « nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives » publiée en 1949, revue et légèrement modifiée en 1959, sous le titre de « nomenclature des activités économiques ». Toutes les autres nomenclatures de secteurs sont construites à partir d'elle. Par contre, il est par définition impossible de faire correspondre une nomenclature en branches ou produits à une nomenclature de secteurs. Le secteur tertiaire se trouve jusqu'ici défini par un nombre entier d'entreprises. Or, il existe deux méthodes pour matérialiser ces entreprises et pousser plus avant l'analyse : l'entreprise peut être caractérisée soit par une évaluation de son volume global de production, soit par le nombre de personnes qu'elle emploie. Cette deuxième méthode est la plus fréquemment utilisée pour analyser la structure économique. Il s'agit alors d'une structure d'emplois par secteur. Le secteur tertiaire est matérialisé par un nombre d'emplois généralement ventilés en sous-secteurs. A ce propos, une dernière question se pose : ces emplois sont-ils homogènes par rapport au critère de création de service pour être regroupés sous la même étiquette de secteur tertiaire? Nous venons de voir que le découpage en secteurs ne permettait pas d'isoler correctement un tertiaire défini par ce critère de service. Le problème qui se pose maintenant revêt deux aspects : soit traduire directement la nomenclature de secteurs, avec ses lacunes, en termes d'emplois, c'est ainsi que l'on a défini l'activité collective ; soit repenser le problème « tertiaire » directement à partir de l'analyse de la structure de l'emploi indépendamment des regroupements par secteur. Pour bien comprendre ces problèmes, nous allons considérer une troisième nomenclature.

---

(1) La « valeur ajoutée » qui représente la contribution productive de l'entreprise, est définie comme la différence entre le montant des ventes des produits de l'entreprise et le montant des achats qui ont été nécessaires pour fabriquer ces produits. Le découpage en branche exige théoriquement l'imputation de ces achats (consommations intermédiaires) à la production de chaque produit dans le cadre de l'entreprise, ce qui ne correspond que rarement à la gestion de l'entreprise.

### 1.13. Une nomenclature des métiers et des activités individuelles

La classification des individus suivant leur activité professionnelle peut être envisagée de deux façons qu'il importe de distinguer nettement :

a) Les personnes actives travaillant dans les entreprises classées suivant la place qu'elles occupent dans l'économie, c'est-à-dire suivant la nature des biens qu'elles produisent ou des services qu'elles rendent ; on distinguera, par exemple : la construction automobile, les commerces de détail alimentaires, les banques, etc... Le caractère distinctif de chaque entreprise envisagée de ce point de vue est ce qu'on appelle l'« activité collective » des personnes qui travaillent dans l'entreprise. Dans la nouvelle nomenclature de 1959, l'expression « activité collective » est devenue « activité économique » mais c'est toujours la notion de secteur précédemment définie qui détermine cette classification. La nomenclature des « activités économiques » est la nomenclature des secteurs.

b) A l'intérieur d'une même entreprise, toutes les personnes n'exécutent pas le même travail ; on distinguera par exemple, dans une entreprise de fabrication mécanique : les ajusteurs, les dactylos, les manutentionnaires, etc... Le caractère distinctif de chaque personne est ce qu'on appelle le « métier » ou plus généralement l'« activité individuelle » de la personne.

La différence entre ces deux notions est illustrée par l'exemple suivant : une dactylo employée dans une entreprise de production automobile sera caractérisée par :

— L'activité collective « construction automobile », comme l'ajusteur qui travaille dans la même entreprise. Or, la « construction automobile » est un sous-secteur du secteur industriel ou secteur secondaire.

— L'activité individuelle « dactylo », comme une autre dactylo travaillant dans un « établissement de crédit », entreprise enregistrée dans le sous-secteur « Banques » qui appartient au secteur tertiaire.

C'est la première nomenclature, la nomenclature des produits, qui est à la base du principe de la division théorique de l'appareil productif en **trois parties** selon qu'il est l'auteur soit d'une production agricole et minière, dite production primaire, soit d'une production industrielle dite production secondaire, soit d'une production de services ou production tertiaire. Les deux autres nomenclatures nous expliquent, de façon indépendante, les difficultés d'identification de chacune des **trois parties**. L'absence de rigueur de la terminologie utilisée dans la plupart des ouvrages traitant du tertiaire entraîne des confusions et imprécisions nombreuses : d'abord difficulté d'identification au niveau de l'entreprise qui regroupe fréquemment plusieurs fonctions associées et c'est la notion de fonction qui correspond à la nature du produit ; difficulté ensuite au niveau de la tâche individuelle à l'intérieur de l'entreprise, indépendamment même de l'affectation de l'individu à telle ou telle fonction. Ces trois nomenclatures sont absolument indépendantes et la confusion vient de ce que dans chacune d'elles existe la possibilité d'isoler un élément tertiaire qui réponde à l'idée de création de service.

On peut illustrer ces problèmes en représentant la structure de l'appareil productif par un système à trois dimensions. Une dimension exprimée en terme de produits, une dimension exprimée en secteurs (nombres entiers d'entreprises) et une dimension exprimée en terme d'emplois par profession individuelle. La difficulté vient de ce qu'aucun regroupement n'est possible à partir de l'une de ces dimensions, et en particulier sur la première qui a servi de guide à tous les auteurs qui ont pris en considération le classement des activités économiques en primaires, secondaires et tertiaires.

## 1.2. LE SECTEUR TERTIAIRE DANS LA LITTÉRATURE « SPÉCIALISÉE » (1)

La division des activités économiques en trois secteurs : primaire, secondaire et tertiaire, est attribuée aux chercheurs anglo-saxons. Cette division existait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle puisqu'on la retrouve explicitement dans les écrits de William Petty, mais ce sont des auteurs contemporains comme Allan Fischer et surtout Colin Clark qui lui ont donné sa popularité actuelle, cependant que Jean Fourastié a repris cette classification dans le cadre de l'économie française.

Observant la répartition des emplois par activité économique, ces auteurs ont évalué le glissement continu de la main-d'œuvre des activités touchant directement l'extraction ou la culture des produits naturels, — secteur primaire — vers les activités de transformation, contrôle, transports... — secteur secondaire, — et enfin vers les administrations et les services personnels ou collectifs, soit destinés aux entreprises, soit destinés aux particuliers, **la production de ces services** étant le fait du secteur tertiaire.

Cette constatation affinée et précisée par l'étude de très nombreuses séries chronologiques d'évolution des emplois dans la plupart des pays qui possèdent des relevés statistiques périodiques, a été à l'origine d'une théorie qui tend à faire de cette évolution à la fois la cause et la conséquence de phénomènes importants. Fischer va jusqu'à dire que l'« histoire de la civilisation n'est rien d'autre que l'histoire du passage de l'humanité des activités primaires vers les activités secondaires, puis vers les activités tertiaires », et Colin Clark énonce ainsi la « loi de Petty » : le degré de prospérité d'un pays est en relation directe avec la répartition de ses travailleurs dans les trois secteurs.

C'est bien une optique de secteur, comme celle qui a présidé à l'élaboration des nomenclatures de secteurs, qui semble retenue par les auteurs. Mais pour identifier chacun des trois secteurs et en particulier le secteur tertiaire, ces auteurs se sont heurtés aux mêmes difficultés que nous avons signalées au début de cet article. C'est une idée directrice de produit selon sa nature, en l'occurrence les services pour le secteur tertiaire, qui est à l'origine de cette division des activités économiques en trois secteurs. C'est donc théoriquement sur une nomenclature de produits qu'aurait dû être basée la division, mais nous avons vu que cela n'était pas possible parce que l'appareil productif a une structure complètement différente de la structure de la production. En conséquence, les auteurs ont été réduits à identifier chacun des secteurs par une définition assez générale de leur production, production agricole et minière pour le secteur primaire, production industrielle pour le secteur secondaire, et le **reste** pour le secteur tertiaire. Réduite à une énumération incomplète du contenu, la

(1) Cf. Annexe sur la bibliographie consultée, à la fin de l'article.

définition du secteur tertiaire ne pouvait que conduire à un certain arbitraire. La plupart des auteurs considèrent dans le secteur tertiaire : les commerces, les services personnels et collectifs rendus aux particuliers, les services rendus aux entreprises ; les administrations ; certains incluent les transports dans le secteur tertiaire, alors que d'autres les rattachent au secteur secondaire. La définition la plus extensive semble être celle de Colin Clark ; selon lui, le tertiaire **peut se décrire** ainsi :

— Fonctions distributives de la vie économique (commerce, transport, banque, publicité).

— Agences de contrôle politique, économique et social (magistrature, administrations publiques et privées).

— Activités visant à la protection de la vie (médecine, hygiène, œuvres sociales), au délassement (sport, tourisme), au développement de la personne (enseignement, instituts de recherche, beaux-arts, littérature, cultes).

Les essais de définition plus synthétiques se sont appuyés soit sur la nature des activités tertiaires qui apparaissent comme des activités d'organisation et de commandement des activités primaires et secondaires ; soit sur leur caractère technique : activités où le gain de productivité est faible ; soit sur le volume et le type d'investissement qu'elles requièrent : activités qui consomment très peu de produits naturels et qui exigent peu de capital accumulé.

Toutes ces tentatives de définition reposent sur l'identification de « fonctions tertiaires » non assimilables par un découpage en secteurs dans la plupart des cas (fonctions associées dans une même entreprise). Notre propos n'est pas de conclure au rejet de cette division en trois secteurs qui apparaît importante pour une analyse du développement économique, mais simplement d'attirer l'attention sur la complexité des problèmes soulevés. C'est cette complexité qui rend difficile un minimum d'unité dans la pensée des auteurs qui ont abordé ces problèmes.

Une dernière et grave confusion souligne encore mieux les lacunes de la terminologie utilisée dans la plupart des ouvrages. Nous avons déjà montré l'assimilation du mot « tertiaire » à l'idée directrice de « création de services ». Or, de nombreux auteurs ont transposé cette terminologie à la structure de l'emploi par activité individuelle, c'est-à-dire en considérant la nature de la tâche de chaque individu. Il s'agit alors de **l'emploi tertiaire et non plus du secteur d'activité**. Sont regroupées dans cette catégorie toutes les tâches qui ne concourent pas directement à la production, qui ne s'exercent pas sur la matière première : en bref, les tâches non manuelles, c'est-à-dire les fonctions d'employés, de cadres ou de patrons par opposition aux fonctions d'ouvriers ou d'agriculteurs. C'est une nomenclature de métiers et d'activités individuelles qui sert de base à cette distinction et nous avons déjà montré l'impossibilité de faire correspondre cette nomenclature à un découpage en secteurs. Les deux catégories d'emploi tertiaire et de secteur tertiaire se chevauchent d'une manière extrêmement complexe parce qu'elles recouvrent des réalités différentes. De très nombreuses études émanant principalement de sociologues, de démographes, ou de spécialistes des sciences sociales américaines, prennent comme objet l'emploi tertiaire. Mais c'est surtout en tant que classe sociale que l'emploi tertiaire est un thème maintes fois étudié ; la classe des « cols blancs » (« White collars ») représente un dénominateur commun à tous ces travailleurs qui occupent des emplois tertiaires ; la ressemblance de leur **tâche** engendre des analogies de comportement dans leur vie

professionnelle, familiale et politique. Cependant, il est clair que ce critère de comportement, bien que basé sur la nature de la tâche, conduit à des distinctions et des regroupements qui ne s'identifient pas systématiquement avec un découpage des emplois par métier ou profession. Le critère du comportement, qui décide de l'« homogénéité sociale » des regroupements d'emplois, exige de prendre en considération la situation dans la profession, par exemple, le niveau de responsabilité. C'est pour répondre à ces problèmes que les statisticiens ont élaboré une autre classification professionnelle de la population : « la nomenclature des catégories socio-professionnelles ». Le but de la classification est de « classer l'ensemble de la population, ou tout du moins l'ensemble de la population active, en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale ». Cette nomenclature ne s'articule pas avec la nomenclature des métiers et professions individuelles, mais c'est l'optique de métier ou activité individuelle qui est à la base de son élaboration (choix de certains métiers comme « cas typiques » d'une catégorie). Ainsi, la complexité des problèmes soulevés explique combien il est difficile de s'y retrouver dans une littérature qui, en présentant des théories et des idées fort intéressantes, élude la difficulté d'élaborer une terminologie rigoureuse parce qu'elle demeure souvent au niveau plus confortable des généralités.

## II. FACTEURS D'ÉVOLUTION DU SECTEUR TERTIAIRE

L'évolution de la répartition de la population active entre les trois secteurs montre clairement que, dans tous les pays développés, un glissement continu se poursuit vers le secteur tertiaire, tandis que le secteur primaire se déprime fortement et que le secteur secondaire ne s'accroît plus que lentement. L'objet de notre étude est l'analyse du secteur tertiaire dans les agglomérations urbaines et cela entraîne deux remarques : en premier lieu, nous négligerons complètement le secteur primaire dans notre explication des conditions de développement du secteur tertiaire, le secteur primaire étant essentiellement extra-urbain. En deuxième lieu, et cela est très important, nous serons inévitablement conduits à retenir dans notre analyse des facteurs explicatifs propres à « l'emploi tertiaire » dans la mesure où le secteur tertiaire comprend une part importante de cet emploi. Mais rappelons que le secteur tertiaire recense des unités de production matérialisées par des emplois, et non des catégories d'emplois.

Pour schématiser la croissance du secteur tertiaire, il est indispensable de partir de deux phénomènes moteurs, exogènes aux entreprises tertiaires mais qui en commandent le développement. Il s'agit d'une part de l'extension continue du marché des entreprises tertiaires représenté par la demande finale de services, et d'autre part des conditions de recrutement de main-d'œuvre extrêmement favorables qui traduisent une attirance de la population pour la « condition tertiaire ». Ces deux facteurs convergents s'insèrent dans un cadre où les conditions de production dans l'entreprise se modifient et traduisent une divergence grandissante entre les modalités de production de biens matériels et celles de biens immatériels ou services.

Nous allons reprendre successivement l'étude de ces facteurs d'évolution en distinguant pour plus de clarté d'une part, les facteurs exogènes au secteur tertiaire considéré comme fraction de l'appareil productif et d'autre part, les conditions techniques de production. Enfin nous envisagerons plus précisément le développement du secteur tertiaire dans le cadre urbain avant d'en aborder l'étude sur les grandes agglomérations françaises.

## 11.1. FACTEURS EXOGÈNES D'ÉVOLUTION DU SECTEUR TERTIAIRE

### 11.11. Évolution de la demande finale de services

L'accroissement continu du niveau de vie tend à saturer rapidement la demande de produits agricoles, créant ainsi un revenu disponible qui se porte vers les produits industriels dont l'élasticité de la demande est plus élevée, mais surtout vers les services qui ont, pour la majorité au moins, des élasticités de demande encore plus fortes.

Ce phénomène joue d'autant plus que l'on assiste à une augmentation corrélative du « désir de participation sociale » d'une part accrue de la population : l'urbanisation et l'amélioration des transports, joints au facteur niveau de vie, intègrent une masse croissante de ruraux et d'ouvriers en stimulant leur demande de services d'enseignement, de santé, de culture... Ce phénomène se situe d'ailleurs dans le contexte plus général de l'élévation des niveaux de qualification professionnelle qui renforce l'effet du revenu par l'adoption d'un nouveau style de vie et l'apparition de besoins nouveaux et leur diversification. On observe actuellement une augmentation plus rapide de la consommation de services collectifs et surtout collectifs urbains, que de consommation de services personnels. De plus on constate qu'un certain nombre de fonctions jadis assumées par la famille ou les domestiques particuliers sont passées à des entreprises privées ou publiques (soins personnels, enseignement, santé, transports...) mais ce processus n'est pas irréversible car certaines fonctions sont partiellement récupérées par les particuliers sous l'influence de la mécanisation (transports individuels, blanchissage...). D'autre part, à mesure que se développe l'organisation de la vie collective et que s'accélère le transfert de nombreuses fonctions entre les mains du pouvoir central et des pouvoirs publics locaux, le poids de l'administration et des services de gestion se renforce. Le caractère trop général de ces considérations traduit notre embarras à discerner l'évolution future de la demande de services quant à sa structure autant que son volume. L'incidence que peut avoir la politique sociale des pouvoirs publics sur les comportements individuels en face des « consommations individuelles et collectives », est certainement considérable. La politique française actuelle, telle qu'elle est traduite par les objectifs du IV<sup>e</sup> Plan, semble mettre l'accent sur les consommations collectives par des investissements publics assez importants concernant la santé, l'enseignement, les équipements sociaux-culturels, etc... Une telle politique, si elle se confirme, tendrait à orienter les structures de consommation dans une direction sensiblement différente à ce qu'on observe par exemple actuellement aux États-Unis.

Il est certain en tous cas que la structure de la demande de services s'est sensiblement modifiée au cours des dernières années ; les besoins nouveaux de culture, confort, loisirs, tourisme, ... ont multiplié les services nouveaux et entraîné un changement de contenu du secteur tertiaire. De plus, un phénomène de « contagion » vient se greffer sur la mutation de la structure socio-professionnelle induite par l'évolution de la structure de la demande : le nombre des professions libérales, d'employés « urbains » augmente et renforce cette orientation de la demande vers les services nouveaux. Cependant, les limites de ces effets d'induction et leur véritable portée sont très difficiles à préciser car il faudrait aborder par le détail une analyse du processus cumulatif qui explique la croissance des villes, et les études actuelles sont encore bien loin d'un tel objectif.

## **II.12. La sociologie de l'emploi**

Dès l'antiquité, le critère de distinction d'une élite revêtu de tous les privilèges a été le caractère non manuel de leur activité. Bien que la frontière entre le groupe des élites et le groupe des « exécutants » ait constamment varié, le caractère non-manuel de la tâche a toujours conservé un prestige que les auteurs américains surtout ont essayé d'expliquer dans leurs nombreuses études sur les « white collars » (cols blancs). Nous n'entrerons pas dans le détail de ces études mais retenons ce résultat brut que ces emplois non-manuels qui ont la faveur de la population constituent l'essentiel du secteur tertiaire.

Cette tendance des travailleurs à rechercher des emplois non-manuels contribue à gonfler le secteur tertiaire par un autre processus : non seulement le phénomène migratoire accroît la pression de l'offre de main-d'œuvre vers les activités du secteur tertiaire mais de plus, l'attrait sociologique de la « condition tertiaire » pousse au maintien artificiel de structures anachroniques. C'est le cas en particulier du commerce de détail où le statut social (patron ou salarié) joue certainement un rôle aussi important que la nature « tertiaire » de la tâche, et qui réussit à maintenir un niveau d'effectifs élevé grâce à des interventions extra-économiques des pressions de groupes. Ce phénomène de rigidité des structures professionnelles n'est certes pas propre au secteur tertiaire mais il est une occasion de plus pour la population de manifester son attirance vers ce type d'emploi plutôt que vers les tâches manuelles de production.

Cette pression de la population sur l'offre d'emplois dans les activités tertiaires ne s'explique pas uniquement par le prestige de la « condition tertiaire ». Il faut souligner dans de nombreux cas la facilité d'accès à ce type d'emploi qui requiert généralement moins de qualification que les emplois industriels. Les effets de la mécanisation et plus particulièrement de l'automation, tendent à faire disparaître les manœuvres industriels alors que ces effets sont infiniment plus limités dans le secteur tertiaire, comme nous allons le montrer maintenant en étudiant l'évolution du secteur tertiaire dans le cadre des conditions de production.

## **II.2. LES CONDITIONS TECHNIQUES DE PRODUCTION ET L'ÉVOLUTION DU SECTEUR TERTIAIRE**

Les conditions de production sont caractérisées essentiellement par l'incidence et la propagation du progrès technique qui s'introduit de façon très variable dans les différents types d'activité économique. Pour juger des répercussions du progrès technique sur le tertiaire, il nous paraît utile d'isoler les facteurs de croissance pour mieux préciser leurs effets sur le secteur tertiaire.

### **II.21. Les facteurs de croissance issus des conditions techniques de production**

#### **II.211. — Croissance plus rapide de la productivité dans le secteur secondaire.**

La productivité brute de la main-d'œuvre a tendance à augmenter beaucoup plus vite dans la production de biens matériels que dans la production de services.

Le développement considérable de l'automatisation permise par les conditions technologiques de production industrielle, est un phénomène trop connu pour que nous y insistions ici. Mais si faibles qu'ils puissent paraître par référence au secteur secondaire, les gains de productivité peuvent être assez accusés pour certains services. Ils s'exercent sous deux formes : la mécanisation (introduction de machines comptables, de calculateurs électroniques...) et la rationalisation des tâches (libre services commerciaux, réorganisation de services administratifs) ; mais d'une manière générale, les tâches de distribution, d'administration, et surtout de services personnels ne se rationalisent que difficilement. En conséquence, la résultante de ce mouvement différentiel des évolutions des secteurs secondaire et tertiaire tend très nettement à accroître l'importance relative du secteur tertiaire. Cette tendance se trouve d'ailleurs renforcée par d'autres facteurs que nous allons voir maintenant.

## **II. 212. — Utilisation croissante de services « intermédiaires »**

Le progrès technique crée constamment de nouvelles conditions dans lesquelles s'exerce la production ; on peut les regrouper selon trois idées directrices : en premier lieu, il convient d'observer que le nombre et la variété des produits s'accroissent considérablement ; ce phénomène nécessite corrélativement des services de distribution, de répartition, de transports, beaucoup plus développés. En deuxième lieu, la concentration des entreprises a entraîné un accroissement de leur taille et une modification de leurs fonctions ; les grosses entreprises n'assurent plus la vente directe et le nombre des intermédiaires entre le producteur et le consommateur s'accroît sensiblement. Enfin, les entreprises industrielles elles-mêmes réclament de plus en plus de services annexes nécessaires à leur fonctionnement. Le tableau B montre nettement le très fort accroissement récent des « services rendus aux entreprises » soit + 53,5 % de 1954 à 1962.

## **II.22. Incidence des facteurs de croissance sur le secteur tertiaire**

Les deux phénomènes que nous venons de mettre en relief se répercutent d'une manière extrêmement complexe sur le secteur tertiaire. Pour bien comprendre les effets de ces facteurs, il est indispensable de distinguer deux niveaux qui se réfèrent à notre analyse par les nomenclatures : la structure de l'emploi et la structure interne des entreprises.

### **II. 221. — Incidence au niveau de l'emploi**

Des mutations technologiques, par exemple l'introduction de machines électroniques très perfectionnées, d'une part, augmente considérablement la productivité dans l'exécution de nombreuses tâches de routine, mais d'autre part, elle permet également l'exécution de nouvelles tâches plus complexes qui n'étaient pas possibles auparavant et qui exigent la présence d'un personnel plus qualifié. Ce phénomène explique en partie l'augmentation constante de la quantité de services « intermédiaires » incorporés dans la production de biens matériels. En conséquence, même si la productivité augmente, le demande « induite » de services peut augmenter encore plus vite et la réduction des emplois non qualifiés être compensée par un accroissement des emplois plus qualifiés. L'effet de la mécanisation se résume alors à une mutation des structures professionnelles.

## II. 222. — Incidence au niveau de l'entreprise

Les entreprises de toute nature peuvent réagir de deux manières pour satisfaire leurs besoins croissants de services « intermédiaires ». Elles peuvent soit les produire elles-mêmes, soit les acheter à d'autres entreprises qui seront en principe, mais pas obligatoirement, des entreprises tertiaires « sous-traitantes ». Le résultat est que certaines fonctions tertiaires intégrées dans des entreprises industrielles sont devenues indépendantes de ces entreprises et ont constitué de nouvelles activités du secteur tertiaire (services financiers, transports, services commerciaux, services d'étude et de recherche...). En outre, on assiste fréquemment au processus inverse à mesure que croît la dimension des firmes : elles récupèrent et gèrent elles-mêmes une partie de leurs services annexes (cas fréquent des services d'étude et de recherche).

On retrouve ici les inconvénients d'une nomenclature de secteurs qui ne fait pas apparaître les fonctions associées dans une entreprise enregistrée sous une seule étiquette. Pour remédier à ces lacunes, il serait nécessaire d'analyser les structures internes de chaque entreprise en essayant de confronter la structure professionnelle de l'emploi avec une structure de fonctions qui est extrêmement difficile à caractériser. Nous considérons pour notre part ce problème comme loin d'être résolu faute d'informations. D'ailleurs ces recherches devraient être menées conjointement avec l'étude des motivations des chefs d'entreprises en face de l'intégration verticale, c'est-à-dire en fait leur appréciation de l'optimum d'utilisation des « économies externes ». Il est certain que cet optimum varie selon les types et tailles d'entreprises, mais notre propos n'est pas d'envisager ces problèmes <sup>(1)</sup>.

### II.3. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR TERTIAIRE DANS LE CADRE URBAIN

La ville est par essence le lieu privilégié d'implantation des emplois du secteur tertiaire. L'analyse à laquelle nous venons de procéder sur le secteur tertiaire a essentiellement pour but de préparer une étude de ses points de concentration que sont les villes.

De nombreux géographes, économistes et sociologues ont orienté leurs recherches sur la relation qui peut exister entre le secteur tertiaire et la croissance des villes. L'un des thèmes les plus fréquemment envisagés est la liaison entre l'accroissement numérique des habitants d'une ville et l'accroissement des diverses activités du secteur tertiaire. Suivant les données disponibles, la comparaison de ces deux accroissements a été effectuée soit sur série temporelle (évolution dans le temps d'une ville donnée et de son secteur tertiaire), soit sur une série spatiale (comparaison à une date fixe de plusieurs villes de taille donnée et de leur tertiaire correspondant).

Le développement du secteur tertiaire a été également mis en rapport avec les fonctions qu'exerce la ville, sur le plan de l'industrie, du commerce, des services ou des administrations. Mais la détermination de fonctions spécialisées à l'intérieur d'une ville est inséparable de l'attraction régionale ou nationale qu'exerce cette ville. Dans la recherche des conditions de développement et de localisation du secteur tertiaire, la plupart des auteurs se trouvent donc amenés à se placer dans le cadre des réseaux interurbains, des relations entre les villes, et à tenir compte de la complémentarité des

(1) Ces problèmes sont abordés rapidement par l'étude bibliographique sur un ouvrage américain, à la fin de ce numéro de Consommation.

fonctions urbaines à l'intérieur d'une région <sup>(1)</sup>. D'autre part, les raisons historiques, géographiques ou sociales qui ont provoqué la localisation d'une fonction dans une ville plutôt que dans une autre, fournissent des éléments utiles pour la prévision d'un développement ultérieur ou de nouvelles implantations.

Le caractère synthétique et interdisciplinaire de ces recherches n'exclut pas, bien au contraire, des étapes intermédiaires qui peuvent utilement respecter, les géographes nous l'ont prouvé, le cadre traditionnel de chaque discipline. En particulier, la localisation des activités économiques et spécialement les activités tertiaires, nous apparaît comme résultant de la superposition de deux types de réseaux d'interrelations que l'analyse peut dissocier avec profit : d'une part, le réseau interurbain qui traduit l'ensemble des relations existant entre les villes sur une aire géographique donnée ; c'est sur ce point que la géographie urbaine nous a déjà beaucoup apporté. Et d'autre part, le réseau d'interrelations entre les activités économiques, interrelations à caractère très technique dans le cas des activités industrielles, ce qui a permis de les matérialiser très tôt par des données chiffrées (tableau d'échanges interindustriels), interrelations infiniment plus complexes et moins spécifiées dans le cas des activités tertiaires où les économistes et les sociologues ont encore bien des choses à préciser et à mesurer, aussi bien dans le domaine conceptuel que statistique. C'est dans ce contexte que nous justifierons la modestie de notre ambition qui, par des essais méthodologiques cherchant à tirer parti des données statistiques actuellement disponibles, se limitera à une recherche de type économique sur les relations entre les activités tertiaires, relations observées sur un ensemble donné d'agglomérations urbaines.

## **B. ÉLÉMENTS DE RECHERCHE SUR LE SECTEUR TERTIAIRE DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES FRANÇAISES**

La relation qui existe entre la population d'une agglomération et l'importance de son secteur tertiaire, constitue la base de ces recherches. La relation entre ces 2 variables peut être étudiée soit sur deux séries chronologiques, soit sur deux séries spatiales. Nous avons retenu la deuxième méthode puisque nous ne disposons comme statistiques utilisables que des données du recensement de 1954. Le secteur tertiaire étant mesuré en termes d'emplois, le recensement de la population de 1954 est la seule statistique française qui donne des effectifs d'emplois par activité économique dans le cadre urbain <sup>(2)</sup>. L'objet de cette étude est une analyse typologique portant sur l'échantillon des 32 plus grandes agglomérations urbaines françaises, sauf l'agglomération parisienne dont la dimension et la nature en font un cas trop particulier. Deux approches sont envisagées successivement dans cette étude. Une analyse typologique du secteur tertiaire tel qu'il est observé sur les 32 agglomérations retenues ; et corollairement, une analyse typologique des agglomérations urbaines basée sur leur secteur tertiaire.

---

(1) Cf. Article ci-après sur les équipements hospitaliers.

(2) Le dépouillement du recensement de 1962 concernant les statistiques d'emplois par activité économique dans les agglomérations urbaines ne sera disponible que dans quelques mois.

TABLEAU I  
Villes françaises de plus de 80 000 habitants (sauf Paris)

VILLES	Popula- tion totale	Popula- tion active	Secteur tertiaire	Com- merce de détail	Com- merce de gros	Banques 7.8	Services rendus aux entre- prises	Services domes- tiques	Services rendus aux parti- culiers	Eau, Gaz, Électricité Radio, PTT	Adminis- tration Publique
				7.2 + 7.3 + 7.5 + 7.6 + 7.9 A (1)	7.1 + 7.4 + 7.7 B (2)		8.1 D (4)	8.2 E (5)	8.3 F (6)	9.1 + 9.2 G (7)	9.3 H (8)
1. Troyes* .....	83 671	48 820	14 241	5 476	1 456	776	139	1 319	1 077	856	3 142
2. Dunkerque .....	88 000	37 280	12 455	4 726	1 590	370	220	976	1 664	363	2 286
3. Nîmes .....	89 144	42 000	15 082	4 592	1 604	891	264	1 216	2 701	908	2 906
4. Amiens .....	94 106	41 400	20 382	6 786	2 209	916	251	1 752	3 338	938	4 192
5. Orléans* .....	96 353	43 680	19 031	5 613	1 734	915	264	2 057	3 179	1 421	3 848
6. Montpellier .....	97 400	37 540	24 274	5 070	2 053	1 044	188	1 945	5 716	2 129	6 129
7. Angers .....	102 030	51 540	27 507	5 977	2 194	1 495	274	2 537	6 029	2 122	6 876
8. Limoges .....	106 172	51 600	23 195	6 057	2 497	1 084	343	2 213	4 425	2 146	4 430
9. Mulhouse* .....	110 578	66 140	22 108	7 052	2 975	917	497	1 491	3 032	1 671	4 473
10. Brest .....	110 953	46 440	16 335	5 626	1 769	371	270	1 281	2 090	1 220	3 708
11. Metz* .....	112 343	49 940	24 060	7 798	2 410	788	337	1 351	3 333	1 579	6 464
12. Le Mans* .....	113 095	49 840	22 437	5 804	1 923	2 509	263	2 555	3 457	1 424	4 502

13. Dijon*	116 734	50 180	24 855	7 813	2 605	971	348	1 990	3 982	2 252	4 894
14. Tours*	117 413	52 980	24 960	7 773	2 617	907	454	2 834	5 273	1 359	3 743
15. Rennes	124 187	56 240	28 884	7 689	3 400	985	445	2 730	4 917	2 444	6 274
16. Reims*	125 959	53 440	23 951	9 825	2 912	864	352	1 958	3 770	873	3 397
17. Clermont-Ferrand*	137 394	70 900	25 961	8 210	2 542	1 101	294	1 897	4 802	1 993	5 122
18. Toulon	140 914	57 780	19 859	7 653	1 719	722	474	1 659	2 748	1 212	3 672
19. Grenoble*	147 115	70 680	28 444	8 563	2 938	1 136	551	2 344	5 446	1 886	5 580
20. Le Havre*	173 124	78 340	31 925	9 265	3 868	1 192	865	2 901	4 315	1 903	7 616
21. Nancy*	176 102	78 340	37 515	12 984	4 464	1 380	1 131	2 460	5 909	2 526	6 661
22. Saint-Étienne*	184 857	91 980	30 481	10 763	3 519	1 054	492	2 221	5 106	1 923	5 403
23. Strasbourg*	238 900	100 483	50 983	14 960	5 884	2 293	1 120	4 058	8 619	3 427	10 622
24. Nantes*	241 744	101 223	46 673	13 094	6 397	1 575	680	4 770	8 491	3 627	8 039
25. Nice	244 408	99 808	57 593	21 827	5 267	1 754	1 470	6 678	9 783	3 438	7 376
26. Rouen*	246 346	107 227	48 879	13 834	6 450	1 850	785	5 164	8 152	3 487	9 157
27. Roubaix, Tourcoing*	267 372	124 724	35 834	11 459	5 622	1 554	969	3 345	5 792	1 475	5 618
28. Toulouse	268 620	109 552	52 134	15 884	6 111	1 686	929	4 336	8 757	4 132	10 299
29. Lille*	359 627	160 391	68 579	21 290	9 390	3 017	2 098	5 407	11 415	4 294	11 668
30. Bordeaux*	416 285	178 136	89 172	25 664	15 117	3 320	1 551	8 758	15 075	5 298	14 389
31. Lyon*	648 600	313 735	125 288	37 786	15 852	5 877	3 007	10 452	26 880	8 430	17 004
32. Marseille	663 175	265 958	121 001	35 286	17 087	4 686	3 624	10 994	19 775	9 044	20 505

\* Agglomérations.

# I. RÉSEAU DES INTERRELATIONS DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

## I.1. MÉTHODE

### I.1.1. Les sources statistiques utilisées

Les principaux résultats du recensement de 1954 concernant l'emploi sont présentés par l'I.N.S.E.E. dans une nomenclature en 42 catégories d'activités économiques. Cette présentation est celle de l'Annuaire Statistique de la France, 1958, dans lequel nous avons prélevé les données statistiques, sous la rubrique : « Population active par activité économique dans les villes françaises de plus de 20 000 habitants ». L'échantillon que nous avons retenu correspond aux 32 agglomérations qui ont plus de 80 000 habitants (Paris exclu). Nous considérons dans le secteur tertiaire les 16 dernières catégories d'activités <sup>(1)</sup> qui sont parfois regroupées sous trois rubriques : « commerces », « services » et « administrations ». Dans notre étude, nous avons regroupé ces 16 catégories d'activités en huit types d'activités tertiaires désignés de A à H dans le tableau I qui présente en outre toutes les statistiques utilisées dans la suite. Les effectifs d'emplois sont enregistrés au « lieu de résidence » et non au « lieu de travail ».

I.1.2. — La méthode proprement dite consiste à ajuster une droite de régression par les moindres carrés entre, d'une part, la population totale des villes, et d'autre part, chacune des huit activités tertiaires considérées, soit huit régressions de 32 points (32 villes) classés en ordre croissant de population totale. Chaque droite de régression détermine la « tendance moyenne » de l'importance de l'activité tertiaire (ordonnées) en fonction de la taille de la ville (abscisses).

Les graphiques I et II donnent à titre d'exemple les deux droites de régression pour les deux premières activités tertiaires A (commerces de détail) et B (commerce de gros).

Notre objectif est de faire apparaître des interrelations entre les activités tertiaires prises deux à deux : partant de la « tendance moyenne » définie pour chaque activité tertiaire par une droite de régression, nous dirons que deux activités tertiaires ont un « lien », si deux points représentant une même ville sur les deux graphiques correspondants sont situés d'un même côté (en dessus ou en dessous) de la droite de régression ; la liaison entre ces deux activités tertiaires sera d'autant plus intense que le nombre de villes satisfaisant à cette condition (nombre de « liens élémentaires ») sera grand. Nous négligeons dans cette approche la distance des points à la droite de régression pour ne considérer que leur position par rapport à cette droite.

Le tableau II indique dans ses huit premières colonnes correspondant aux huit activités tertiaires retenues, les distances de chaque ville à la droite de régression, mesurées parallèlement à l'axe des ordonnées.

Les nombres représentant ces distances sont positifs pour les villes situées au-dessus de la droite de régression, et négatifs pour les villes situées en dessous. Ces nombres sont enregistrés dans le tableau II et expriment des unités identiques grâce à une pondération qui corrige les différences d'échelles utilisées pour les ordonnées des 8 graphiques A à H. (Une telle pondération n'est d'ailleurs indispensable que dans la deuxième approche.)

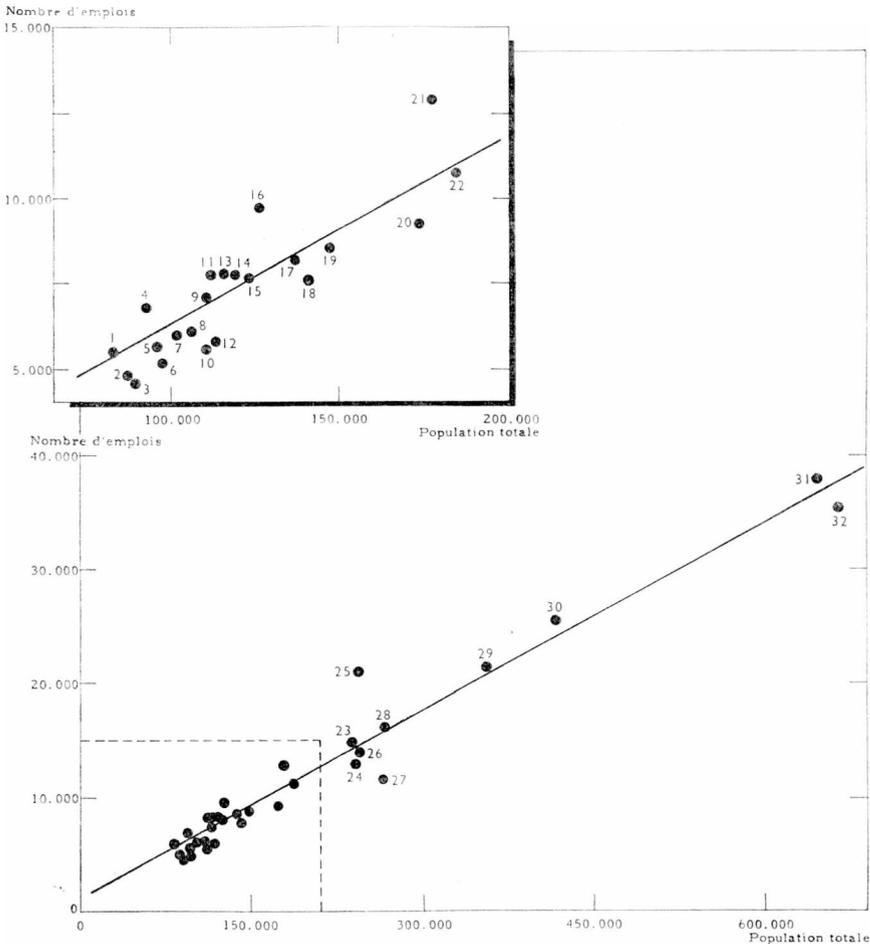
(1) Rappelons que chacune des 42 catégories d'activités peut être analysée selon ses composantes : secteur activités collectives à 3 et 4 chiffres de la « nomenclature abrégée des activités collectives de l'I.N.S.E.E. 1954 ».

La méthode concrète pour déterminer la relation entre deux activités tertiaires A et B consiste à considérer les deux colonnes correspondantes du tableau II, et à retenir un « lien élémentaire » chaque fois que l'on observe deux signes identiques (+ ou -) sur la même ligne (même agglomération). La valeur absolue du nombre algébrique n'est pas prise en considération dans cette approche. La liaison entre deux activités tertiaires

### GRAPHIQUE I

#### A. — COMMERCE DE DÉTAIL

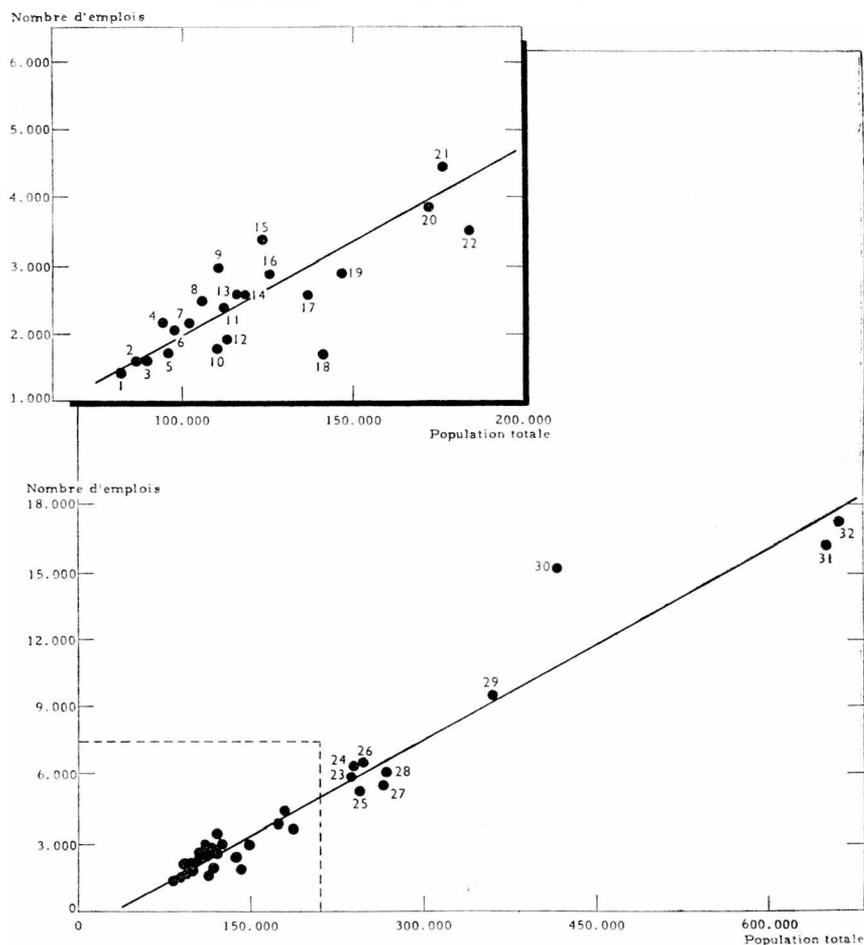
(Les 22 premières villes sont représentées en cartouche, avec une échelle triple, en haut à gauche)



peut être constituée au maximum de 32 « liens élémentaires », puisque le tableau II a 32 lignes (32 agglomérations). Dans notre construction, la liaison constituée de 32 « liens élémentaires » est la meilleure possible ainsi que la liaison qui ne correspond à **aucun** « lien élémentaire » mais dans ce second cas, il s'agit d'une liaison « inverse » ou « opposée ». Deux activités qui montreraient ainsi une liaison inverse seraient des activités qui s'excluent ou se substituent l'une à l'autre dans une même ville. Le

nombre de 16 « liens élémentaires » correspond à une indépendance théorique entre les deux activités concernées. Dans notre échantillon, nous n'avons vu apparaître que des liaisons constituées par un nombre de « liens élémentaires » supérieur à 16. Nous avons classé les liaisons observées sur les 8 activités tertiaires prises 2 à 2, en 3 groupes : le groupe

**GRAPHIQUE II**  
**B. — COMMERCE DE GROS**  
 (Les 22 premières villes sont représentées en cartouche, avec une échelle triple, en haut à gauche)



des liaisons fortes, constitué par au moins 22 « liens élémentaires » ; le groupe des liaisons faibles, constitué par 20 ou 21 « liens élémentaires », et enfin le groupe des liaisons dont le nombre de « liens élémentaires » est insuffisant pour traduire une relation significative dans ce genre de construction. Ces choix de nombre de « liens élémentaires » pour la classification sont évidemment arbitraires ; ils n'ont que l'intérêt d'introduire plus de clarté dans la présentation. Tous ces résultats sont schématisés dans le graphique III que nous allons examiner maintenant.

TABLEAU II

Mesures des éloignements de chaque point à la tendance moyenne « Distances élémentaires »

Villes ou agglomérations urbaines	N <sup>o</sup> d'ordre	A (1)	B (2)	C (3)	D (4)	E (5)	F (6)	G (7)	H (8)	Σ Alg. (9)	Σ Arith. (10)
Troyes .....	1	+ 10	— 8	+ 4	— 3	— 12	— 95	— 25	— 65	— 194	222
Dunkerque .....	2	— 95	— 5	— 40	+ 2	— 54	— 105	— 60	— 170	— 527	531
Nîmes .....	3	— 165	— 11	+ 13	+ 5	— 32	— 10	— 30	— 108	— 338	374
Amiens .....	4	+ 80	+ 35	+ 12	+ 2	+ 12	+ 30	— 33	+ 8	+ 146	212
Orléans .....	5	— 50	— 13	+ 10	+ 2	+ 38	+ 5	+ 13	— 35	— 30	166
Montpellier .....	6	— 105	+ 13	+ 21	— 5	+ 24	+ 210	+ 80	+ 188	+ 426	646
Angers .....	7	— 45	+ 13	+ 63	+ 1	+ 52	+ 230	+ 75	+ 250	+ 639	729
Limoges .....	8	— 60	+ 33	+ 19	+ 5	+ 36	+ 100	+ 73	— 3	+ 203	329
Mulhouse .....	9	+ 10	+ 73	+ 1	+ 18	— 42	— 50	+ 20	— 10	+ 20	224
Brest .....	10	— 175	— 50	— 56	— 5	— 64	— 95	— 25	— 90	— 560	560
Metz .....	11	+ 80	+ 5	— 14	+ 1	— 58	— 25	+ 6	+ 155	+ 150	344
Le Mans .....	12	— 120	— 43	+ 156	— 8	+ 58	— 15	— 8	— 15	+ 5	423
Dijon .....	13	+ 60	+ 15	+ 1	— 1	— 4	+ 20	+ 70	+ 13	+ 174	184
Tours .....	14	+ 45	+ 13	— 8	+ 9	+ 80	+ 195	— 20	— 100	+ 214	470
Rennes .....	15	+ 5	+ 73	— 4	+ 5	+ 56	+ 85	+ 80	+ 130	+ 430	438
Reims .....	16	+ 210	+ 18	— 18	— 6	— 24	— 35	— 80	— 160	— 95	551
Clermont-Ferrand .....	17	— 10	— 45	— 3	— 16	— 44	+ 35	+ 18	— 23	— 88	194
Toulon .....	18	— 95	— 143	— 33	— 1	— 76	— 185	— 58	— 170	— 761	761
Grenoble .....	19	— 35	— 33	+ 12	+ 3	— 18	+ 60	— 4	+ 6	— 9	171
Le Havre .....	20	— 105	— 13	— 21	+ 21	— 6	— 185	— 38	+ 135	— 212	524
Nancy .....	21	+ 240	+ 35	— 5	+ 46	— 56	+ 10	+ 20	+ 55	+ 345	467
Saint-Étienne .....	22	— 15	— 80	— 48	— 22	— 94	— 105	— 50	— 118	— 532	532
Strasbourg .....	23	+ 90	+ 1	+ 38	+ 11	— 4	+ 50	+ 28	+ 255	+ 469	477
Nantes .....	24	— 105	+ 43	— 35	— 35	+ 64	+ 30	+ 45	— 8	— 1	365
Nice .....	25	+ 740	— 70	— 19	+ 44	+ 250	+ 90	+ 25	— 80	+ 980	1 318
Rouen .....	26	— 65	+ 38	— 12	— 36	+ 96	— 20	+ 25	+ 90	+ 116	382
Roubaix .....	27	— 410	— 98	— 57	— 19	— 138	— 325	— 200	— 313	— 1 560	1 560
Toulouse .....	28	+ 15	— 53	— 44	— 24	— 42	— 25	+ 60	+ 118	+ 5	381
Lille .....	29	+ 55	+ 23	+ 19	+ 43	— 74	— 45	— 38	+ 30	+ 13	327
Bordeaux .....	30	+ 185	+ 430	+ 6	— 46	+ 164	+ 70	— 10	+ 155	+ 954	1 066
Lyon .....	31	+ 80	— 139	+ 86	— 22	— 60	+ 430	— 1	— 220	+ 154	1 038
Marseille .....	32	— 250	— 55	— 44	+ 31	— 28	— 330	+ 40	+ 100	— 536	878
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	

## 1.2. RÉSULTATS OBTENUS

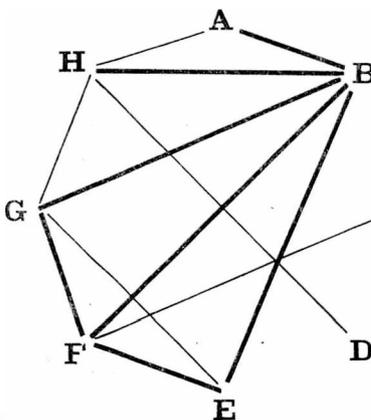
Le réseau d'interrelations représenté sur le graphique III peut être analysé par deux approches distinctes et complémentaires que nous étudierons successivement : d'une part, en considérant chaque liaison qui caractérise un couple d'activités tertiaires, et d'autre part, en considérant chaque activité tertiaire caractérisée par le nombre de liaisons qui la concernent, c'est-à-dire son degré d'indépendance à l'égard des autres activités tertiaires.

**GRAPHIQUE III**  
Interrelations entre les activités tertiaires

	A	B	C	D	E	F	G	H
A								
B	<u>23</u>							
C	18	19						
D	18	19	18					
E	15	<u>22</u>	19	17				
F	19	<u>22</u>	<u>21</u>	19	<u>24</u>			
G	17	<u>22</u>	15	19	<u>20</u>	<u>22</u>		
H	<u>20</u>	<u>23</u>	18	<u>20</u>	17	19	<u>21</u>	

R=NOMBRES DE LIAISONS ELEMENTAIRES

— R > 22  
 - - - 22 > R > 20



- A-Commerces de détail
- B-Commerces de gros
- C-Banques et Assurances
- D-Services → entreprises
- E-Domestiques
- F-Services rendus aux particuliers
- G-GdF, EdF, PTT, RTF...
- H-Administrations publiques

## 1.21. Étude des liaisons caractérisant des couples d'activités tertiaires

Les huit activités tertiaires intitulées de A à H permettent au maximum la formation de  $C_8^2 = 28$  couples d'activités tertiaires ou liaisons possibles. Certaines liaisons suggèrent un commentaire, d'autres n'ont que l'intérêt d'attirer notre attention sur des faits observés qui s'expliquent difficilement a priori mais qui peuvent recéler des liens causals plus complexes, susceptibles d'être utilement recherchés. Le graphique III fait apparaître trois groupes de couples d'activités selon l'intensité de la liaison (nombre de « liens élémentaires ») qui les caractérise :

\* Sept liaisons fortes indiquent des corrélations indiscutables, observées sur les 32 villes, entre :

— A et B : commerces de détail et commerces de gros. Cette relation relève d'une logique simple puisque les villes bien équipées en commerces de détail possèdent en général des commerces de gros importants et inversement, ces derniers accentuant de plus en plus la tendance à se localiser près de l'implantation des commerces de détail pour diminuer au maximum le volume des stocks au niveau du détail et permettre en contrepartie des délais de livraison très courts. Cependant, au niveau des villes de cette taille, c'est surtout l'unité de l'infrastructure commerciale caractérisant la fonction commerciale de la ville, qui détermine la corrélation observée.

— B et E : commerces de gros et domestiques des ménages : l'origine de cette relation pourrait être attribuée à l'effet revenu et recherchée par l'étude de la distribution des revenus dans chaque ville, ou par l'étude de la structure socio-professionnelle de la population active.

— B et F : commerces de gros et services rendus aux particuliers : ces derniers ont très souvent les caractéristiques des commerces de détail, desquels il est même parfois difficile de les distinguer. Cette relation B et F semble de même nature que la première.

— B et G : commerces de gros, et « eau, gaz, et électricité, Postes et Télécommunications, radio » : liaison entre les commerces de gros et les services de l'infrastructure de la ville.

— B et H : commerces de gros et administrations publiques.

— E et F : domestiques des ménages et services rendus aux particuliers. Incidence probable de la distribution des revenus.

— F et G : services rendus aux particuliers et infrastructure technique.

\* Cinq liaisons faibles méritent encore d'être signalées bien qu'elles apparaissent moins évidentes sur notre échantillon de 32 villes.

— A et H : commerces de détail et administrations publiques.

— C et F : banques et assurances, et services rendus aux particuliers.

— D et H : services rendus aux entreprises et administrations publiques.

— E et G : domestiques des ménages et infrastructure technique.

— G et H : infrastructure technique et administrations publiques.

Le troisième groupe de liaisons est composé des 15 derniers couples d'activités sur lesquels il nous paraît difficile de juger la valeur de la relation qui les concerne.

## 1.22. Degré de dépendance de chaque activité à l'égard des autres

Considérons maintenant chaque activité tertiaire prise isolément et caractérisée par le nombre « d'amarres » qui la relie aux autres activités :

Deux observations essentielles s'imposent :

— En premier lieu, le rôle central joué par les commerces de gros dans le secteur tertiaire, à tel point qu'ils pourraient presque servir d'indicateur pour l'ensemble de ce secteur. Cette forte corrélation entre commerces de gros et le secteur tertiaire peut s'expliquer par la position d'intermédiaire de ces commerces entre d'importantes activités tertiaires que sont les commerces de détail, et toutes les activités industrielles et agricoles, à l'intersection du « monde des affaires » qui implique en outre la présence des services et des administrations.

— En deuxième lieu, il faut noter l'isolement relatif des activités banques et assurances, et surtout des services rendus aux entreprises ; l'importance du secteur industriel pour ces activités, secteur qui n'est pas pris en compte dans cette approche, explique cet isolement ; en particulier, des villes considérées comme très peu « tertiaires », telles les villes industrielles du Nord, ont nécessairement des effectifs d'emplois assez importants au moins dans les services rendus aux entreprises ; le phénomène de l'implantation bancaire dans les villes est certainement plus étranger à ces considérations.

## 1.3. REMARQUES CRITIQUES

— Valeur des résultats : il serait dangereux d'explicitier systématiquement par un raisonnement économique la nature des liaisons ainsi déterminées qui représentent les résultantes de réseaux très complexes intégrant les activités industrielles et agricoles non considérées ici, et en outre de nombreux autres facteurs extra-économiques. Cependant, ces premiers résultats suscitent assez de curiosité pour que la méthode soit utilisée sur un échantillon de villes plus important avec une nomenclature très fine des activités économiques, comprenant les activités industrielles. Ce travail pourra être entrepris dès que l'exploitation exhaustive du recensement de 1962 sera publiée (fin 1964). En effet, il est inutile d'augmenter la taille de l'échantillon tant que nous ne disposerons pas corrélativement de statistiques d'emplois dans une nomenclature très détaillée par ville ou agglomération urbaine.

— La méthode repose sur un minimum de linéarité de la relation qui existe entre la population totale et chaque activité tertiaire, mais elle n'exige pas cependant un bon coefficient de corrélation linéaire : ce coefficient est d'ailleurs très peu amélioré si l'on ajuste les droites de régression sur des variables exprimées en logarithmes, soit sur un graphique semi-logarithmique, soit sur un graphique doublement logarithmique. Nous avons exclu le cas très particulier de Paris qui ne respecte pas la linéarité de la relation (population — activité tertiaire) observée sur les 32 villes, Paris se situant toujours très au-dessus de la droite prise en référence (calculée sans Paris et même calculée avec Paris).

— Si l'on effectue les mêmes ajustements sur un échantillon limité de 22 villes (villes de 80 000 à 200 000 habitants), on modifie assez peu la pente des droites de régression correspondantes. Les résultats obtenus sont assez comparables à ceux mis en relief sur l'échantillon de 32 villes.

## II. TYPOLOGIE DES VILLES BASÉE SUR LEUR SECTEUR TERTIAIRE

La méthode suivie dans les paragraphes précédents pour faire apparaître des relations entre les activités tertiaires peut être directement utilisée pour établir un classement des villes selon une hiérarchie déterminée sur le secteur tertiaire. Dans une seconde approche, nous indiquerons quelques essais de comparaison des villes entre elles en fonction de leur secteur tertiaire mais en utilisant des pourcentages pour matérialiser la structure du tertiaire.

### II.1. CLASSEMENT DES VILLES SELON UNE HIÉRARCHIE DÉTERMINÉE SUR LE SECTEUR TERTIAIRE

#### II.1.1. Méthode suivie

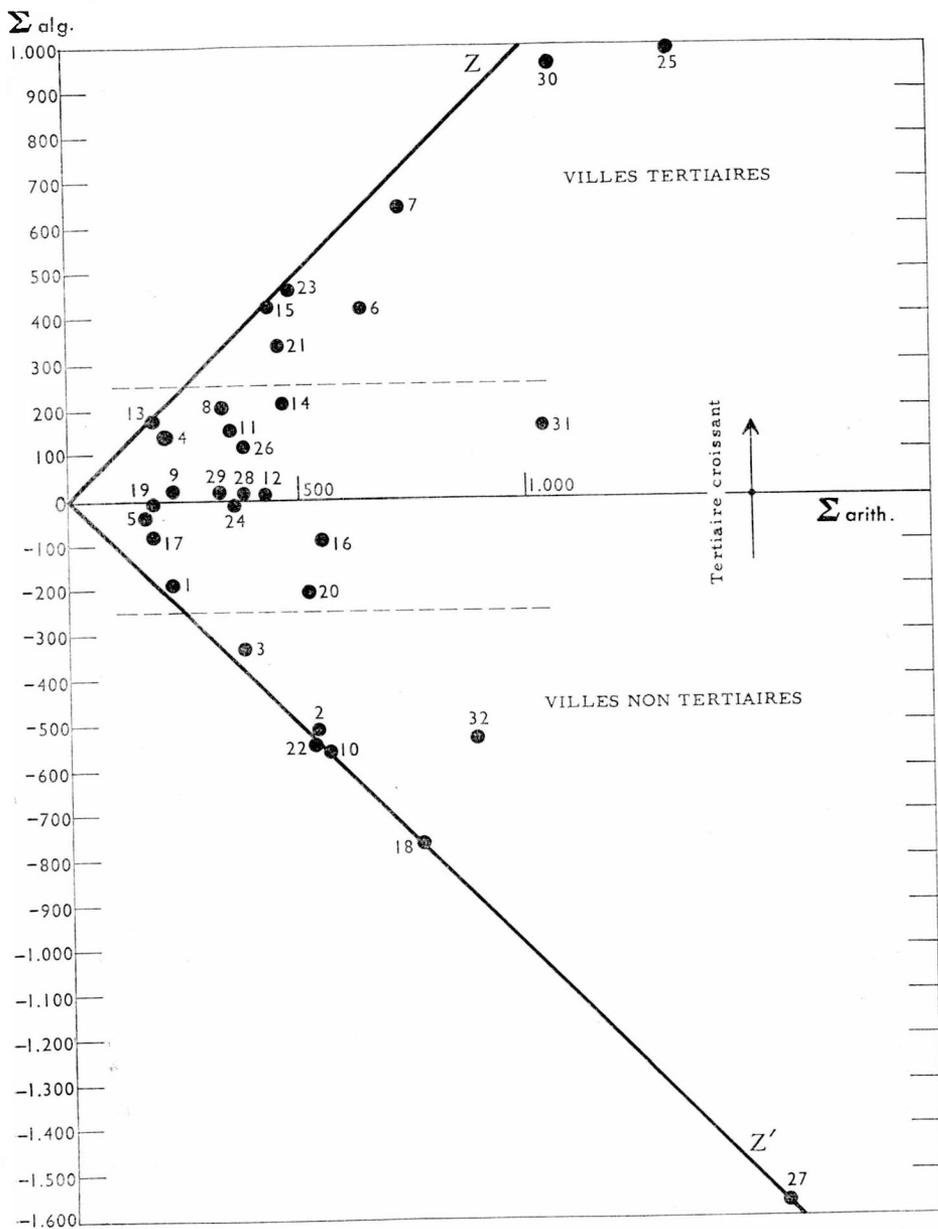
Chacun des huit graphiques du type I et II, représentant l'ajustement linéaire entre la taille des villes et chacune des huit activités tertiaires, détermine une distribution de ces villes en fonction de l'activité considérée, si l'on prend la droite de régression comme référence. Chaque colonne du tableau II, intitulée de A à H, représente une distribution de ce genre, la valeur absolue des nombres algébriques (« distances élémentaires ») reprenant ici toute son utilité. Le secteur tertiaire étant par définition la somme des activités tertiaires, nous pouvons déterminer la distribution des villes par rapport à l'ensemble du secteur tertiaire en procédant par « agrégation » des huit graphiques, soit, plus concrètement, en faisant la somme algébrique des huit colonnes A à H telle qu'elle est indiquée dans la 9<sup>e</sup> colonne du tableau II.

La distribution des villes est représentée sur le graphique IV, où chaque ville est matérialisée par un point dont les coordonnées sont la somme algébrique des « distances élémentaires » en ordonnée, et la somme arithmétique de ces « distances » en abscisses (respectivement colonnes 9 et 10 du tableau II). Il est évident que tous les points sont situés à l'intérieur de l'angle formé par les deux bissectrices OZ et OZ'. On voit bien apparaître ici la supériorité de cette méthode sur la méthode des pourcentages qui élimine une représentation permanente de la position relative des villes par taille, et surtout ne permet pas de procéder par agrégation puisque les pourcentages ne sont pas additifs.

\* **Détermination d'un point moyen.** — La méthode des moindres carrés nous permet de déterminer directement un « point moyen » de référence représenté par le point O, intersection des axes de coordonnées : une ville située en O sur le graphique IV est une ville située sur les huit droites de régression, c'est-à-dire qu'elle représente la ville qui possède le **volume moyen** de tertiaire et la **structure moyenne** du secteur tertiaire tel qu'il est observé et mesuré sur les 32 villes de l'échantillon. Cependant, si on ne considère que le volume du tertiaire, qui est un volume

## GRAPHIQUE IV

**Classement des villes selon le nombre de personnes employées dans le secteur tertiaire en plus ou moins de la tendance moyenne**



relatif puisque lié à la taille de la ville par l'équation des droites de régression, tous les points de l'axe des abscisses représentent un « volume moyen » de tertiaire alors que la structure du secteur tertiaire s'éloigne de la « structure moyenne » à mesure que l'on s'éloigne du point O.

## \* Détermination d'un ordre

— Le « volume moyen » étant représenté par tous les points de l'axe des abscisses (axe origine), l'ordre hiérarchique des villes, basé uniquement sur le « volume » de tertiaire, est déterminé directement par l'ordre de la distribution des ordonnées (en valeurs algébriques) des points correspondants, sur le graphique IV. Cette distribution est celle de la colonne 9 du tableau II.

— La « structure moyenne » étant schématisée par le point O, il n'est pas possible, à partir de cette construction, de définir un indicateur synthétique caractérisant l'éloignement d'une structure tertiaire donnée à cette « structure moyenne » de référence ; cependant, on peut observer sur le graphique IV que de deux villes ayant même volume relatif de tertiaire (même ordonnée), c'est la ville dont le point est le plus loin du point O (abscisse la plus grande) qui a la structure tertiaire la plus « éloignée » de la structure moyenne. Ainsi, en considérant **Reims** (16) et **Clermont-Ferrand** (17), villes au volume tertiaire semblablement faible (ordonnées négatives et égales) nous constatons dans le tableau II que **Clermont-Ferrand** est légèrement sous-équipée dans toutes les activités tertiaires par rapport à la « ville moyenne » (structure voisine), alors que **Reims** compense une faiblesse importante de ses administrations publiques par le volume très élevé de ses commerces de détail (toujours par référence à la même structure moyenne calculée sur les 32 villes). Par contre, la comparaison de deux villes quelconques en fonction de la « structure moyenne » est extrêmement délicate dans cette schématisation.

## II.12. Résultats obtenus

Quels sont les enseignements concrets que l'on peut tirer rapidement de ces graphiques et tableaux, en rappelant que le graphique IV donne une présentation plus lisible que celle du tableau II mais a surtout pour but de préparer la lecture de ce tableau, le graphique IV ne pouvant rendre compte de la totalité des renseignements enregistrés dans le tableau II. L'ordre hiérarchique déterminé sur le volume de tertiaire (distribution des ordonnées) fait apparaître trois groupes de villes, séparés sur le graphique IV par deux traits horizontaux discontinus. Les deux césures ont surtout pour intérêt d'isoler d'une part les villes significativement tertiaires (villes dans la zone supérieure), et d'autre part, les villes significativement non tertiaires (zone inférieure).

— Les villes tertiaires constituent un premier groupe de sept villes et le tableau II fait apparaître nettement les activités tertiaires fortement représentées dans ces villes : **Nice** (23) domine le groupe, essentiellement grâce à ses commerces de détail très importants et à ses domestiques des ménages particuliers, activités de ville résidentielle et touristique qui illustrent une même fonction ; notons, en outre la faiblesse relative des commerces de gros niçois. **Bordeaux** (30) est beaucoup plus équilibrée : équilibre entre commerces de gros et de détail, administrations publiques également très importantes, et là encore, des domestiques des ménages très au-dessus de la moyenne. **Angers** (7) et **Montpellier** (6) ont des structures voisines et tirent leur caractère tertiaire des administrations publiques importantes et de nombreux services rendus aux particuliers ; **Rennes** (15) et surtout **Strasbourg** (23) sont caractérisées par des administrations publiques encore très importantes. Enfin **Nancy** (21) doit son étiquette tertiaire essentiellement à ses commerces de détail, les plus importants en valeur relative de tout l'échantillon, après **Nice**.

— Le groupe des villes non tertiaires comprend six villes selon notre découpage. Rappelons encore ici le caractère relatif de cette étiquette tertiaire ou non tertiaire, due à la méthode de représentation. Certaines villes doivent leur étiquette « non tertiaire », non pas à un sous-équipement manifeste d'activités tertiaires, mais à la présence d'activités industrielles importantes qui gonflent considérablement la population, variable de référence ; la fonction tertiaire peut être importante mais cependant secondaire par rapport à la fonction industrielle. C'est en particulier le cas de **Marseille** (32) qui enregistre des commerces de détail assez faibles. (Par contre, **Roubaix** (27) apparaît plus nettement sous-équipé dans tout son tertiaire). Les cinq autres villes : **Toulon** (18), **Dunkerque** (2), **Brest** (10), **Saint-Étienne** (22) et **Nîmes** (3) ont pratiquement toutes leurs activités tertiaires en dessous de la « tendance moyenne » (signes négatifs sur les lignes du tableau II).

— Le troisième groupe des villes peu caractérisées est le plus important et il peut être intéressant d'isoler dans ce groupe les villes qui se situent vraiment très près de la « ville moyenne » définie dans cette étude. Nous trouvons dans ce premier sous-groupe, par ordre d'abscisse croissante sur le graphique IV (structure de plus en plus éloignée de la « structure moyenne ») : **Orléans** (5), **Grenoble** (19), **Mulhouse** (9), **Lille** (29), **Nantes** (24), **Toulouse** (28) et **Le Mans** (12) qui masque la faiblesse de ses activités tertiaires par l'importance de ses activités d'assurance dont l'implantation a des causes historiques. Dans le deuxième sous-groupe des villes peu caractérisées, on trouve d'une part des villes « plutôt non tertiaires » comme **Clermont-Ferrand** (17), **Rennes** (16), **Troyes** (1), et **Le Havre** (20) qui doit à ses administrations publiques de ne pas être rejeté plus nettement dans la zone inférieure, et d'autre part, des villes « plutôt tertiaires » comme **Rouen** (26), **Amiens** (4), **Metz** (11), **Dijon** (13), **Limoges** (8), **Tours** (14) et la position très particulière de **Lyon** (31) où l'on observe des services rendus aux particuliers très importants et des administrations publiques relativement faibles.

Malgré l'élaboration un peu abstraite de ces renseignements et leur lecture parfois fastidieuse, nous voyons apparaître un certain nombre de données caractéristiques sur les villes françaises les plus importantes. Cependant, il nous semble peu utile d'insister beaucoup sur des résultats qui proviennent du recensement de 1954, sachant que les chiffres du recensement de 1962 concernant l'emploi dans les villes seront disponibles dans quelques mois, et que nous reprendrons alors cette analyse dans un plus grand détail, en confrontant notamment les chiffres de 1954 à ceux de 1962. Ce type d'étude vise essentiellement à faire apparaître les « fonctions » des villes à différents niveaux dans le cadre de l'analyse de l'armature urbaine française et c'est dans la même optique que nous présentons un deuxième type de formulation de l'étude comparative des villes : comparaisons non plus rapportées à une ville « moyenne » (abstraction de référence) mais comparaisons des villes entre elles selon la structure de leur secteur tertiaire.

## 11.2. COMPARAISON DES VILLES ENTRE ELLES

Pour éviter des travaux trop lourds et peu justifiés par l'aspect méthodologique de cette étude, nous avons considéré uniquement l'échantillon des 22 villes françaises de 80 000 à 200 000 habitants. En conservant la même nomenclature, nous avons calculé dans chaque ville, à partir du tableau I, le pourcentage des emplois par activité tertiaire rapportés à la population totale. Ces pourcentages sont présentés dans le tableau III qui donne

TABLEAU III  
Pourcentages d'emplois par catégorie d'activité tertiaire dans la population totale

	Troyes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	$\sum_{1}^{22}$	$\frac{1}{22} \sum_{1}^{22}$
A	6,5	5,5	5,2	7,2	5,8	5,2	5,9	5,7	6,4	5,1	6,9	5,1	6,7	6,6	6,2	7,8	6,0	5,4	5,8	5,4	7,4	5,8	1 336	6,1	
B	1,7	1,8	1,8	2,3	1,8	2,1	2,2	2,4	2,7	1,6	2,1	1,7	2,2	2,2	2,7	2,3	1,9	1,2	2,0	2,2	2,5	1,9	453	2,1	
C	0,93	0,42	1,00	0,97	0,95	1,07	1,47	1,02	0,83	0,33	0,70	2,22	0,83	0,77	0,79	0,69	0,80	0,51	0,77	0,69	0,78	0,57	1 911	0,9	
D 8.1	0,16	0,25	0,30	0,27	0,27	0,19	0,27	0,32	0,45	0,24	0,30	0,23	0,30	0,39	0,36	0,29	0,21	0,34	0,37	0,50	0,64	0,27	692	0,31	
E 8.2	1,58	1,11	1,36	1,86	2,13	2,00	2,49	2,08	1,21	1,15	1,20	2,26	1,70	2,41	2,20	1,55	1,38	1,18	1,59	1,68	1,40	1,20	3 554	1,6	
F 8.3	1,29	1,89	3,03	3,55	3,30	5,87	5,91	4,17	2,74	1,88	2,97	3,06	3,41	4,49	3,96	2,99	3,50	1,95	3,70	2,49	3,36	2,76	7 227	3,3	
G 9-1-9.2	1,02	0,64	1,02	1,00	1,47	2,19	2,08	2,02	1,51	1,10	1,41	1,26	1,93	1,16	1,97	0,69	1,45	0,86	1,28	1,10	1,43	1,04	2 963	1,3	
H	3,76	2,60	3,26	4,45	3,99	6,29	6,74	4,17	4,05	3,34	5,75	3,98	4,19	3,19	5,05	2,70	3,73	2,61	3,73	4,40	3,78	2,92	8 874	4,0	



ainsi une première idée de la répartition des emplois (en pourcentage de la population totale) par activité du secteur tertiaire dans chaque ville. Notre objectif est de comparer les structures tertiaires des villes prises deux à deux, c'est-à-dire chacune des 22 villes avec les 21 autres ce qui nous donne  $C_{22}^2 = 231$  comparaisons.

Pour matérialiser la comparaison de deux structures tertiaires (répartition des emplois par activité dans le secteur tertiaire), nous avons choisi comme mesure l'écart maximum qui apparaît en comparant successivement chaque activité tertiaire dans les deux villes correspondantes ; l'écart maximum peut se situer par exemple au niveau des commerces de détail ou de l'une quelconque des huit activités. Chaque activité étant représentée par un pourcentage dans chaque ville, le problème consiste à comparer huit couples de pourcentages (comparaison de deux villes) et cela 231 fois ce qui nous donne 231 écarts maximum. Cependant, nous cherchons une mesure de « l'éloignement » de deux structures ; il faut donc considérer un écart maximum **relatif** pour mesurer cet éloignement, sinon nous risquons de mesurer trop souvent l'écart maximum sur l'activité qui a, en moyenne, le pourcentage le plus élevé dans toutes les villes ; en effet, les écarts absolus de pourcentage sont en moyenne plus élevés dans les commerces de détail que dans les banques et assurances parce que les pourcentages eux-mêmes sont plus élevés. En conséquence, nous avons divisé chaque pourcentage d'emploi par activité tertiaire et par ville figurant dans le tableau III, par la moyenne arithmétique des pourcentages d'une même activité tertiaire dans les 22 villes (pourcentage moyen). Les quotients sont présentés dans le tableau III bis et c'est sur ce tableau que nous avons mesuré un « écart relatif maximum » entre deux villes ; le tableau IV, présente ainsi les écarts des 22 villes prises deux à deux ; ces écarts sont exprimés en une même unité dont la nature importe peu dans une analyse comparative.

Nous avons élaboré le graphique V, à partir des chiffres du tableau IV, mais en ne retenant que les écarts inférieurs à quatre unités (traits pleins) ou égaux à quatre unités (pointillés). Le schéma présenté indique les parentés les plus nettes et fait ainsi apparaître quelques familles ou sous-ensembles de villes très proches mais dont le nombre n'excède pas quatre. De plus, il n'est pas apparu de réseaux significatifs, ou de chaînes permettant d'établir des rapports d'ordre entre ces familles. Les villes sont numérotées de la même façon que dans les tableaux I et II. Les traits pleins relient les villes les plus « proches » (ayant les répartitions d'emplois dans le secteur tertiaire les plus semblables), alors que les pointillés mettent en présence des structures un peu plus lointaines. C'est arbitrairement que nous avons choisi le chiffre 5 comme le minimum excluant toute parenté, le schéma devenant illisible et sans intérêt. Le graphique V, nous donne ainsi des résultats fragmentaires et partiels mais déjà intéressants.

Le groupe le plus homogène, est formé par **Dunkerque** (2), **Brest** (10), **Toulon** (18) et **Saint-Étienne** (22), villes « non tertiaires » que l'on retrouve dans le bas du graphique III. Un deuxième quator est formé par **Nîmes** (3), **Amiens** (4), **Orléans** (5) et **Grenoble** (19), mais l'une de ces villes, **Nîmes** (3) est déjà un peu plus « éloignée » des trois autres. Sans reprendre par le détail toutes les indications fournies par ce schéma, remarquons l'isolement du couple **Montpellier** (6) et **Angers** (7) dont les caractères dominants sont des services rendus aux particuliers et des administrations très importantes, ce qui a déjà été observé dans le paragraphe précédent, l'isolement de **Nancy** (21) dont le haut volume de commerces de détail

lui donne une structure particulière, mais surtout **Le Mans (12)** dont l'importance historique du poste Banques et Assurances lui confère une véritable originalité.

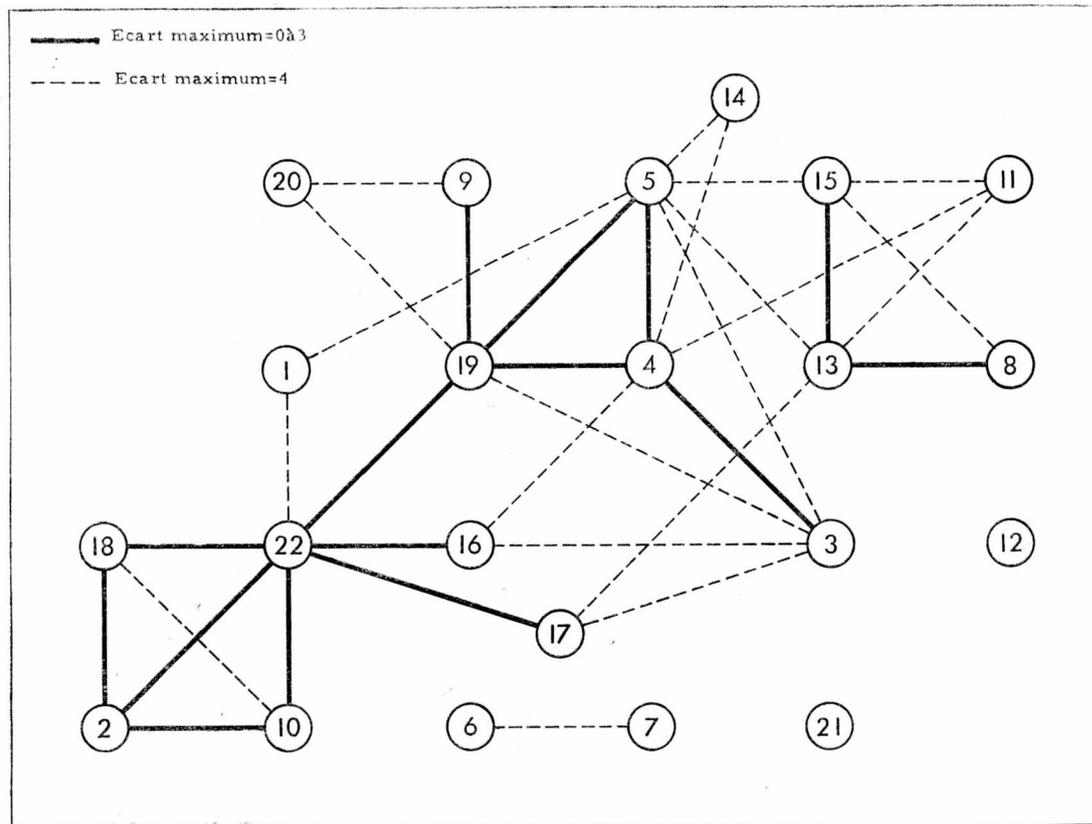
TABLEAU IV  
Mesure des « écarts maximums » entre villes

Villes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
1		5	5	7	4	14	14	9	10	6	5	15	7	10	8	5	7	6	7	11	16	4	
2			6	6	6	12	12	11	7	3	7	20	10	8	10	4	6	3	5	8	13	3	
3				3	4	9	9	8	5	7	6	14	7	6	7	4	3	5	2	6	11	5	
4					3	9	8	8	6	7	4	14	7	4	7	4	3	5	3	7	12	5	
5						8	8	5	6	7	5	14	4	4	4	6	4	6	3	7	12	5	
6							4	6	10	12	9	13	8	8	6	12	7	12	7	10	15	10	
7								7	10	12	9	9	8	9	8	11	8	12	7	10	12	10	
8									5	8	5	14	3	8	3	11	5	9	6	8	11	8	
9										5	6	16	5	7	6	7	8	7	3	4	6	6	
10											7	21	7	8	7	6	5	4	5	8	13	2	
11													17	4	7	6	7	5	7	4	6	11	7
12														16	16	16	17	16	19	16	17	16	19
13															6	3	10	4	8	5	7	11	7
14																6	5	6	8	5	6	8	7
15																	10	5	8	5	7	9	7
16																		6	5	5	7	12	3
17																			5	5	9	14	3
18																				5	5	10	3
19																					4	9	3
20																						5	7
21																							12
22																							

Nous retrouvons dans cette nouvelle approche des résultats qui étaient déjà apparus dans l'analyse précédente mais dans ce cas encore, nous envisageons des compléments beaucoup plus détaillés dès la parution des chiffres du recensement de 1962.

# GRAPHIQUE V

Comparaisons des structures d'emplois du secteur tertiaire des villes prises 2 à 2



## CONCLUSION

La portée de ces analyses apparaît limitée surtout quant aux résultats concrets mis à jour. Le traitement des données statistiques et la formulation des résultats ne sont pas tout à fait simples et exigent des calculs assez lourds. Ces lacunes certaines ne nous semblent cependant pas suffisantes pour enlever son intérêt à une étude qui vise plusieurs objectifs.

— Il apparaît de plus en plus nécessaire d'élaborer des instruments d'analyse qui permettent de confronter les nombreux points de vue et idées suscités par le tertiaire, avec une réalité observable. Les analyses présentées ici devront être poursuivies dès la parution des statistiques « urbaines » du recensement de 1962, dans une nomenclature plus détaillée et sur un nombre de villes plus élevé, avant de juger si la valeur des résultats qu'elles font apparaître mérite l'effort qu'elles exigent.

— Les connaissances actuelles et quelques recherches entreprises à ce jour sur le « tertiaire » montrent bien que nous sommes dans un domaine neuf où beaucoup de places sont en friches ; à ce stade, le but des recherches est autant de montrer la voie pour de nouvelles recherches d'observations statistiques sur le sujet, que de faire apparaître des résultats encore trop sommaires pour être utilisés dans les problèmes concrets d'aménagement urbain.

— Le travail d'ordre typologique entrepris ici et qui a consisté à dessiner des parentés entre les villes selon des critères économiques d'emplois par secteur, devrait être poursuivi pour intégrer les phénomènes complexes et multiples qui traduisent l'existence des réseaux interurbains. Si l'orientation des recherches dans ce sens est inéluctable, nous ne saurions affirmer que les méthodes préconisées dans cette étude soient les meilleures pour y parvenir.

## ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE

### I. NOMENCLATURES

Nomenclature des branches et produits « Les comptes de la nation », Volume méthode. 1960. S.E.E.F. Imprimerie nationale. Paris.

Nomenclature des activités économiques. I.N.S.E.E., 1959, Paris.

Nomenclature des métiers et des activités individuelles. I.N.S.E.E. 2<sup>ème</sup> édition. Code N° 2 du recensement de la population de 1962. 2<sup>ème</sup> édition. 1962. Paris.

Code des catégories socio-professionnelles. I.N.S.E.E. Imprimerie nationale, 1954, Paris.

### II. BIBLIOGRAPHIE SUR LE « TERTIAIRE » (1)

G. ALEXANDERSON : **The industrial structure of american cities** (Étude géographique de l'économie urbaine aux États-Unis), University of Nebraska Press. Lincoln. U.S.A. 1956.

P. BLETON : **Les hommes des temps qui viennent**. Essai sur les classes moyennes. Éditions Ouvrières, Paris, 1957.

C. CLARK : **Les conditions du progrès économique**. 3<sup>e</sup> édition 1957, traduction française.

F. CRONER : **Les employés dans la société moderne** (Suède). Revue internationale du travail, février 1954. Éditeur : Bureau International du Travail, Genève.

M. CROZIER : **Classes sans conscience ou préfiguration de la société sans classes**. Archives européennes de sociologie, n° 1, 1960.

P. DELON : **Les employés en France et dans le monde**. Cahiers internationaux n° 112 mai-juin 1960, Paris.

P. DEMONDION : **Les problèmes de l'emploi**. Édition : Berger-Levrault, Paris, 1960.

R. E. DICKINSON : **City, Region and Regionalism**. Éditeur : Kegan Paul, Trench, Trubner and Co London.

J. FOURASTIE : **Le grand espoir du XX<sup>e</sup> siècle**. Éditeur : Presses Universitaires, Paris 1958. **Migrations professionnelles** : cahier I.N.E.D., n° 31, 1957.

P. GEORGE : **Introduction à l'étude géographique de la population du monde**. Cahier de l'I.N.E.D., n° 14. Éditeurs : Presses Universitaires de France, Paris, 1951.

R. GIROD : **Études sociologiques sur les couches salariées employés et ouvriers**. Librairie Marcel Rivière, Paris, 1961.

J. F. GRAVIER : **Productivité et population**. Revue **Population**, avril-juin 1950. Éditeur : Presses Universitaires, Paris.

P. JACCARD : **Les thèses de Petty, Fisher, Clark, Fourastié sur les conditions du progrès économique et social**. Revue Économique et Sociale n° 4, oct. 1953, Lausanne.

G. LANGROD : **Progrès technique et décision politique : Rationalisation des méthodes et des moyens d'action dans l'administration publique**. Revue Internationale des Sciences Sociales, volume XII, n° 3, 1960.

P. LASSEGUE : **Quelques remarques sur le développement économique, la répartition professionnelle de la population**. Revue d'économie politique, mai 1956. Éditeur : Sirey, Paris.

G. LE GUEN : **La structure de la population active des agglomérations françaises de plus de 20 000 habitants**. Annales de Géographie n° 374, juillet-août 1960. Éditeur : Armand Colin, Paris.

---

(1) Nous devons à M<sup>lle</sup> Agnès Pitrou l'essentiel des recherches bibliographiques, en particulier dans le domaine sociologique.

- F. LERIDON : **Évolution de la population active en divers pays industriels.** Revue Population n° 3, 1959, I.N.E.D., Paris.
- LIPSET et BENDIX : **Social mobility in industrial society.** Éditeur : University of California Press, 1959.
- C. WRIGHT MILLS : **White collars : The american middle class.** Oxford University Press. New York, 1951, 363 pages.
- P. NAVILLE : **Les conditions sociales de la répartition professionnelle.** Cahiers internationaux de sociologie, 1953, n° XIV. Éditeur : Presses Universitaires de France, Paris.
- A. PIATIER : **L'attraction commerciale des villes.** Revue juridique et économique du Sud-Ouest. Éditeur : Delmas, Bordeaux, n° 4, 1956.
- PINCHEMEL, VAKILI, GOZZI : **Analyse du réseau urbain du Nord et du Pas-de-Calais.** Comité d'Études Régionales et Sociales, Lille, juillet 1959.
- M. ROCHEFORT : **Méthode d'étude des réseaux urbains.** Annales de géographie n° 354, mars 1957.
- A. SAUVY : **Développement économique et répartition professionnelle de la population.** Revue d'Économie Politique, mai 1956. Éditeur : Sirey, Paris.
- Progrès technique et répartition socio-professionnelle de la population.** Revue : Population, janvier-avril 1959. Éditeurs : I.N.E.D. et Presses Universitaires de France, Paris.
- Théorie de la population.** Éditeur : Presses Universitaires de France, Paris, 1956.